

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2022 »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Rapport d'activité et de développement durable 2022 (RADD) est un document en deux volumes qui rend compte de l'action du Conseil régional. Il comprend cette année :

Dans le volume 1 (268 pages) :

- des Rapports de transition présentés par mission ;
- le Rapport d'analyse par programme (RAP).

Dans le volume 2 (114 pages) :

- le Rapport transversal Langues de Bretagne ;
- le Rapport transversal Mer ;
- le Rapport transversal Santé ;
- le Rapport transversal Jeunesse.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cet avis comprend deux parties : un avis général portant sur le RADD dans sa globalité ; suivi des observations des quatre commissions du CESER portant sur l'exécution budgétaire, la mise en œuvre de la politique régionale, les rapports de transition, les rapports d'analyse transversaux et les programmes du RAP.

En juin dernier, l'avis sur le RADD avait été reporté à la session d'octobre. Ce document emblématique du rendu compte des politiques publiques régionales connaît en effet cette année plusieurs évolutions qui marquent la première étape d'une importante refonte structurelle et fonctionnelle.

#### 2.1. Le recentrage du RADD sur le suivi et l'évaluation de la performance

L'intérêt de ce recentrage est double :

- **En premier lieu**, il conduit à dissocier du RADD le *Rapport égalité femmes-hommes*, le *Bilan des émissions de gaz à effet de serre* et le *Bilan social*, dont les réalisations et les publications devraient désormais être présentées en même temps que les Orientations budgétaires en décembre 2023. Cela permet de leur donner plus de visibilité, de disposer de plus de temps pour les produire et d'augmenter les temps de partage entre les services.

- **En second lieu**, même si le Rapport d'analyse par programme (RAP) n'évolue pas cette année, le Conseil régional semble vouloir requestionner ses indicateurs, notamment à travers la *Revue des programmes*. Il s'agirait d'un mouvement engagé par toutes les directions, qui deviendrait sensible en 2024, c'est-à-dire dans le RAP 2023, basé sur la nouvelle Nomenclature stratégique par programme (NSP). Les analyses réalisées par le CESER sur les sept

derniers RAP, montrent en effet que les deux niveaux d'évaluation attendus par la loi<sup>1</sup> (l'efficience<sup>2</sup> et l'efficacité<sup>3</sup>) sont peu opérationnels dans le RAP en raison du faible nombre d'indicateurs pertinents par objectifs (cf. 2.7).

## 2.2. Les premières décisions attestant la volonté du Conseil régional d'évoluer vers un rapport sur la situation en matière de développement durable

Le CESER suggère cette refonte structurelle depuis plusieurs années, notamment afin de prendre en considération l'absence dans le RADD d'un véritable rapport sur la situation en matière de développement durable<sup>4</sup>. Cette refonte prend cette année la forme de huit rapports de transition, présentés en ouverture de chaque mission, chacun comportant deux parties, dans la continuité des chapôts de mission des RADD précédents.

### 2.2.1. Le choix du référentiel onusien et ses 17 objectifs de développement durable

Le Conseil régional a choisi l'adossement à un référentiel international très bien documenté et harmonisé, celui de l'Agenda 2030 porté par l'ONU. L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD), ratifiés en 2015 par 193 pays, succèdent à l'Agenda 21 et ses cinq finalités<sup>5</sup>, ratifiés en 1992.

Comme le précise le Conseil national de l'information statistique<sup>6</sup> (Cnis) : « *La progression vers le développement durable relève de la responsabilité de la société dans son ensemble. [...] Les pouvoirs publics ne sont pas tout-puissants dans la poursuite de ce bien commun et les liens de causalité entre actions publiques et résultats ne sont certainement pas simples.* » C'est pourquoi l'Agenda 2030 mobilise tous les acteurs de la société : États, collectivités, entreprises, ONG, citoyen·nes. C'est aussi pourquoi les 17 ODD ont été définis comme « intégrés et indivisibles ».

Le CESER est particulièrement satisfait de cette introduction des ODD dans le RADD. Pour l'édition 2022, l'idée centrale du Conseil régional était d'identifier ses principaux axes d'intervention au regard de 16 des 17 ODD de l'Agenda 2030, et de rendre plus participative l'élaboration du RADD par les services ; avec notamment 25 ateliers destinés à diffuser le référentiel ODD. Les directions ont été chargées de l'affectation des ODD par action publique ; ce qui a nécessité des débats internes à chaque direction, afin de résister à la tentation de taguer tous les ODD, pour ne citer que ceux qui étaient les plus concernés par l'action.

Ce travail aboutit cette année :

- au taguage ODD de 73% des actions publiques décrites dans les programmes du RAP ; de 78% de celles qui sont décrites dans les quatre *Rapports d'analyse transversaux* ;
- à la présentation dans six *Rapports de transition* d'une roue des ODD ;

---

<sup>1</sup> La loi organique relative aux lois de finances, dite Loi LOLF, du 1er août 2001, impose cette démarche pour l'ensemble des politiques publiques.

<sup>2</sup> Pour évaluer l'efficience il faut mettre en relation pour un même objectif au moins un indicateur de ressource et un indicateur de réalisation.

<sup>3</sup> Pour évaluer l'efficacité il faut mettre en relation le résultat d'une action publique et son objectif initial.

<sup>4</sup> Depuis 2010 le rapport sur la situation en matière de développement durable est une obligation légale pour les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants. Ce document a été pensé par le législateur comme un outil d'évaluation pluriannuelle, en rupture avec l'approche cloisonnée du rapport d'analyse par programme. Suivant un principe de **transversalité**, il doit valoriser les interactions et les dynamiques transversales. Suivant un principe d'**évaluation partagée**, il doit analyser et évaluer l'ensemble des politiques publiques de la collectivité **au regard des finalités du développement durable**. Suivant un principe d'**amélioration continue**, il doit proposer les pistes d'amélioration envisagées et préciser sur quel pas de temps elles porteront. Suivant un principe de **participation** des acteurs du territoire, il doit proposer des questions à débattre. Lire également [l'avis du CESER sur le RADD 2019](#).

<sup>5</sup> Les 5 finalités de l'Agenda 21 et les 5 éléments de démarche sont [consultables ici](#). Certaines collectivités les ont conservées, d'autres ont préféré les ODD, d'autres enfin croisent les deux référentiels.

<sup>6</sup> Cnis : *The French version of the Sustainable Development Goals Indicators* ([téléchargeable ici](#)).

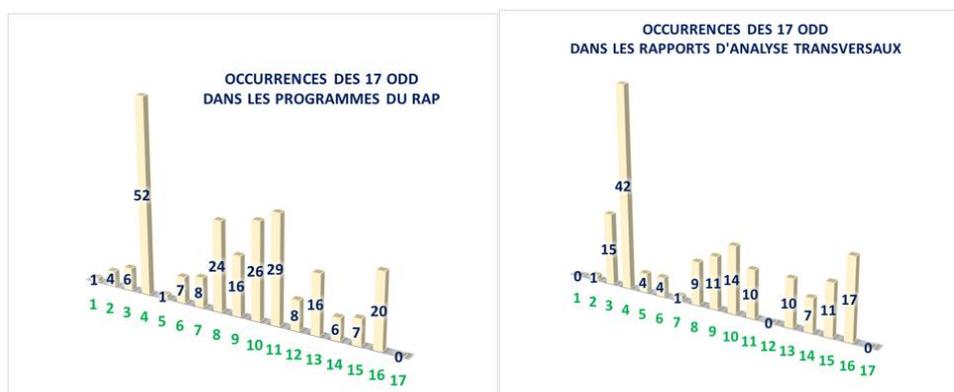
- à la présentation dans sept rapports de transition des *Actions phares en faveur du développement durable*, dont la totalité est, bien sûr, taguée ODD.

### 2.2.2. Le taguage ODD des actions publiques

Cette étape indispensable du taguage ODD, dont le CESER souligne l'importance, propose une première coloration<sup>7</sup> ODD du RADD. La mise en correspondance entre une action portée par le Conseil régional et un ou plusieurs objectifs partagés par 193 pays onusiens donne un sens et un socle supplémentaires à l'action publique territoriale.

Tenant compte du fait que cette première version de la refonte du RADD présente un caractère expérimental et partiel, il est difficile à ce stade de pousser plus loin l'analyse. Disons cependant que le taguage des actions décrites dans le RAP et les *Rapports d'analyse transversaux* renseigne sur les **ODD prédominants** ; alors que le taguage des *Actions phares en faveur du développement durable* décrites dans les rapports de transition renseigne sur les **ODD prioritaires** (ceux que le Conseil régional choisit de mettre en avant).

- ODD prédominants** dans l'ensemble des actions décrites et taguées des programmes du RAP et des *Rapports d'analyse transversaux*



Voici, dans l'ordre décroissant, les sept **ODD prédominants** :



- ODD prioritaires** dans l'ensemble des actions décrites et taguées des sept rubriques Actions phares en faveur du développement durable



<sup>7</sup> Notons que dans les programmes du RAP, la petite taille des tags les rend parfois difficiles à lire.

Voici, dans l'ordre décroissant, les sept **ODD prioritaires** :



### 2.2.3. La roue des ODD

La méthodologie mise en œuvre par le Conseil régional pour élaborer la roue des ODD, figurant dans six des huit rapports de transition, prend appui sur l'affectation des ODD par action publique, opérée par les directions. Il s'agit à ce stade d'une représentation graphique par occurrence, très éclairante, dont la gradation ne relève pas de l'évaluation.

Quatre niveaux d'occurrence ont été déterminés. La manière dont la roue des ODD les traduit n'est pas précisée dans le RAP. Ils correspondraient à quatre types différents d'ailerons :

- ODD n'apparaissant dans aucune action de la mission = aileron court grisé ;
- ODD cité entre 1 et 5% = aileron court couleur ;
- ODD cité entre 5 et 15% = aileron moyen couleur ;
- ODD cité plus de 15% = grand aileron couleur.

### 2.2.4. Les Actions phares en faveur du développement durable

Soixante *Actions phares* sont présentées. Elles sont réparties dans les sept missions où figure cette nouvelle rubrique. Le CESER apprécie l'introduction d'analyses centrées sur le développement durable, proposant une approche différente de celle qui prévaut dans le RAP. Il relève cependant que la plupart de ces analyses restent très factuelles et descriptives.

### 2.2.5. Des recoupements difficiles

La roue des ODD semble avoir été établie à partir de l'ensemble des actions de la mission ; celles qui sont décrites et taguées dans les fiches-programmes de la mission, ou dans la rubrique *Actions phares*, ou éventuellement dans les rapports transversaux ; et celles qui n'y figurent pas.

Certes, nous constatons que suivant l'approche choisie (ODD prédominants, ODD prioritaires ou roue des ODD), la hiérarchie des ODD n'est pas la même. Mais ce constat reste limité. En raison de l'incertitude sur les périmètres et les éventuelles redondances<sup>8</sup>, les recoupements et les cumuls sont en effet difficiles à faire. Il n'est pas possible de connaître la part que représentent les réalisations principales décrites dans les fiches-programmes ni celle des *Actions phares* dans la roue des ODD et dans le budget de la mission. Il n'est pas possible non plus d'avoir une vision globale de la manière dont l'ensemble des actions budgétaires des huit missions interagissent avec les ODD.

Cependant, pour le CESER cette étape du taguage ODD et du repérage par occurrence pose l'indispensable première pierre d'une démarche visant à évaluer et piloter la contribution des actions budgétaires au développement durable.

## 2.3. Vers une approche plus évaluative ?

Pour le CEREMA<sup>9</sup>, « il est primordial de dépasser le stade de la coloration ODD de son rapport annuel de développement durable ou le simple classement de ses actions en correspondance avec tel ou tel ODD ». Passer

<sup>8</sup> Notamment entre les fiches-programmes du RAP et les rapports transversaux.

<sup>9</sup> Le CEREMA, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

progressivement d'une approche par occurrence à une approche plus évaluative est en effet essentiel pour vérifier la contribution de l'action régionale aux 17 ODD ; à l'image des pays de l'Union européenne, qui publient chaque année un tableau de bord d'indicateurs de contribution (ou d'obstruction) en cinq gradations<sup>10</sup>, mesurant le chemin parcouru vers les ODD (progrès ou recul).

Dans l'éventualité où les nouvelles rubriques *Actions régionales en faveur du développement durable* et *Actions phares en faveur du développement durable* évolueraient vers un véritable rapport de situation en matière de développement durable, ce que souhaite le CESER, une logique plus ciblée de contribution aux ODD et des analyses plus fines seraient attendues. Elles objectiveraient l'impact de l'action du Conseil régional sur les ODD qu'il estime prioritaires et fourniraient des éléments de pilotage stratégique.

En France, l'application [statistiques locales de l'INSEE](#) reprend 15 des 17 ODD et les décline suivant un maillage territorial fin (région, département, EPCI, communes). L'application [ODDetT<sup>11</sup>](#), développée par le réseau des Directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) en partenariat avec l'INSEE et le Commissariat général au développement durable, propose une palette de 121 indicateurs, déclinés aux niveaux régional et départemental. L'ensemble de ces indicateurs territorialisés de développement durable est maintenu à jour par l'INSEE et le Ministère de la Transition écologique.

Ces deux applications proposent pour la Bretagne un état des lieux général au sein duquel il est difficile d'isoler l'action spécifique du Conseil régional. Elles permettent cependant de contextualiser la situation en matière de développement durable et pourraient servir à développer en Bretagne des outils complémentaires, définis, créés ou adaptés par le Conseil régional, en lien avec des partenaires et des observatoires.

## 2.4. Vers un rapport développement durable dissocié du RAP ?

L'actuelle présentation par mission des rapports de transition croise stratégie politique et développement durable. Elle le fait en adossant à chaque silo/mission du RAP des fragments de développement durable. Ce qui contrevient à la nature transversale de celui-ci ; et ne rend pas vraiment lisibles ni visibles les intentions du Conseil régional en matière de développement durable.

Notons que dans l'éventualité où le futur rapport développement durable serait dissocié du RAP, le référentiel ODD choisi par le Conseil régional fournit un chapitrage possible, non plus par mission, mais par ODD. Trois pistes seraient alors envisageables :

- une présentation par ordre **numérique** des ODD (de 1 à 17) ;
- ou, plus tendanciel : par ordre décroissant des ODD **prédominants** dans l'ensemble des actions du Conseil régional (cf. 2.2.2.) ;
- ou, plus stratégique : par ordre décroissant des ODD que le Conseil régional estime **prioritaires** (cf. 2.2.2.). Cette dernière piste permettant une meilleure compréhension des choix stratégiques et un portage politique plus affirmé et plus visible.

## 2.5. La volonté de réaligner le référentiel stratégique avec la programmation et le réalisé

Il s'agit, semble-t-il, de l'un des enseignements de la revue des programmes. Cette volonté rejoint les observations que le CESER formulait dans son avis 2022 sur le RADD 2021, portant sur un besoin de cohérence interne au RADD et sur un besoin plus général de cohérence entre les documents de rendu compte (dont le RADD) et les cadres stratégiques de référence. Ce réalignement met en jeu plusieurs aspects :

<sup>10</sup> Les cinq gradations utilisées par l'Union européenne : 1/ Progrès significatif vers l'ODD, 2/Progrès modéré vers l'ODD, 3/Progrès insuffisant vers l'ODD, 4/Recul modéré par rapport à l'ODD, 5/Recul important par rapport à l'ODD ([consultable ici](#)).

<sup>11</sup> ODDetT : Objectifs de Développement Durable et Territoires.

- L'ajout dans sept missions d'une rubrique *Les documents stratégiques de la mission*. Cette nouvelle rubrique permet de mieux identifier ce qui régit l'action publique : non seulement les cadres stratégiques élaborés par le Conseil régional mais encore les contraintes exogènes qui s'imposent à lui. Il est très utile d'avoir une vue synoptique de ces éléments et de pouvoir accéder en ligne à leurs contenus.

- Le choix de cohérence du Conseil régional vers le référentiel harmonisé des 17 ODD de l'Agenda 2030. Il permet de se comparer tout en proposant des objectifs moins nombreux que les 38 objectifs Breizh COP (OBC), donc plus faciles à manier. Ces deux univers stratégiques étant en réalité très proches l'un de l'autre, les 38 OBC s'intégreront sans difficulté aux 17 ODD. Ce choix semble également lié au fait que la SRTES deviendrait le nouveau cadre de référence stratégique chapeautant les actions. Notons que les objectifs de la SRTES, qui ont été adoptés en 2023, ne pouvaient pas être pris en compte dans le RADD 2022.

- Le toilettage opéré à l'occasion de la nouvelle Nomenclature stratégique par programme. Il a consisté dans un premier temps (2023) à rechercher l'ordonnancement le plus clair possible des missions et programmes, à rendre la NSP plus simple dans ses intitulés et à recentrer les missions sur les périmètres des délégations. Interviendront dans un deuxième temps (2024) des modifications infra-programme, pour tenir compte des besoins de renforcement du pilotage. Les effets de cette nouvelle NSP, votée par le Conseil régional le 15 décembre 2022, ne sont pas encore visibles dans le RAP 2022, logiquement basé sur la NSP précédente. Ils le seront en 2024 pour le RAP 2023.

- Les liens à établir entre les ODD et la démarche voisine conduite sur l'évaluation environnementale du budget (EEB ou « budget vert »). Très précise, appliquée à chaque ligne de dépense du budget régional, celle-ci introduit dans la programmation financière des finalités intégrables à certains ODD. Elle semble par nature plus apte à isoler l'action spécifique du Conseil régional du contexte général, mais elle ne porte que sur un éventail réduit d'objectifs. Il ne sera pas simple pour le Conseil régional de définir ce qui est le plus éclairant en matière d'évaluation, entre les ODD et les critères du budget vert<sup>12</sup>. Avec la refonte en cours, certains éléments des fiches EEB pourraient être repris dans les rapports de transition, voire dans les programmes qui disposeraient d'une pagination plus importante.

## 2.6. La formalisation dans le RAP d'un volume transversalité

Dans un document comme le RAP, qui est par nature cloisonné, comment répondre à la montée en puissance des approches transversales ? Le Conseil régional a choisi cette année de regrouper dans un même volume quatre *Rapports d'analyse transversaux*. Il marque ainsi nettement l'importance qu'il donne aux enjeux transversaux, de tout temps chers au CESER.

Trois rapports transversaux étaient déjà présents l'année précédente (Mer, Santé, Jeunesse), un quatrième (Langues de Bretagne) a été ajouté. La qualité de leur contenu et de leur mise en page offre une grande lisibilité à ces politiques à vocation transversale. Le CESER apprécie le taguage ODD très éclairant des actions décrites.

- **Vers une meilleure proximité entre les rapports d'analyse transversaux et les cadres stratégiques auxquels ils sont rattachés ?**

Le CESER note avec satisfaction que deux rapports transversaux (Jeunesse et Langues de Bretagne) reprennent le chapitrage des cadres stratégiques auxquels ils sont rattachés, ce qui facilite grandement le suivi des politiques transversales concernées. Il suggère que ce principe soit étendu aux deux autres rapports transversaux.

---

<sup>12</sup> Ce problème se pose à l'ensemble des collectivités territoriales : sont apparus ces dernières années des besoins ou des injonctions d'évaluation dont les méthodes et les finalités sont proches les unes des autres, même si elles sont portées par des équipes différentes (FSE, I4CE, UE, CNIS...) et concernent des documents différents (BP, RADD-RAP, SRTES, BreizhCop...).

Le rapport transversal Jeunesse reprend le chapitrage des 12 chantiers thématiques du *Plan breton pour les jeunes 2020-2025*. Le rapport Langues de Bretagne reprend pour le breton et le gallo les volets « transmission » et « présence dans la vie quotidienne » de la *Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027*.

Le rapport transversal Santé adopte un chapitrage basé sur cinq leviers évolutifs, qui semble spécifique au RADD, puisqu'il ne se rattache pas directement à un plan, un schéma ou à des orientations du Conseil régional. Il serait intéressant que ce rapport actualise et stabilise les grandes orientations et priorités de la politique de santé du Conseil régional (les cinq leviers étaient en effet quatre l'an dernier, deux d'entre eux seulement semblent être communs aux RADD 2021 et 2022). L'adoption prochaine du troisième Projet régional de santé (PRS3) par l'ARS et celle du quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4) par le Conseil régional<sup>13</sup> offrent une opportunité de le faire.

Le rapport transversal Mer reste, cette année encore, structuré sur une présentation par missions avec des objectifs sans lien explicite avec les 13 axes stratégiques définis dans la *Feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022* (à l'exception de la formation). Dans son avis RADD de l'an dernier, le CESER avait exprimé son souhait d'une meilleure cohérence entre le rapport transversal Mer et le cadre stratégique auquel il est rattaché. Il apprécie de lire dans la Politique régionale pour la mer et le littoral, également présentée à cette même session, la confirmation que le rapport transversal mer sera refondu et que « *son nouveau format permettra de suivre la mise en œuvre et les résultats de la politique régionale mer et littoral* ».

- **Vers une correspondance entre rapports transversaux du RAP et documents annexes au BP ?**

La question de la montée en puissance des approches transversales se pose dans les mêmes termes concernant le RAP et le budget primitif (BP). Sur le versant de la programmation (le BP), le Conseil régional envisage sur certains sujets, comme les langues de Bretagne et la mer, de réaliser des documents annexes au budget. Ces annexes budgétaires auraient pour vocation de faire apparaître, au sein d'un document unique, l'ensemble des crédits consacrés à un objectif transversal. Ils viendraient à la fois compléter le BP et consolider la NSP, en vue de mieux gérer la transversalité.

Dans l'hypothèse où il existerait un couplage possible (par exemple pour les langues de Bretagne et la mer) entre une annexe budgétaire transversale du BP et un rapport d'analyse transversal du RAP, le suivi et le pilotage transversal entre programmation et réalisé s'en trouveraient de toute évidence facilités.

Le CESER restera très attentif à cette évolution. Elle permettrait d'harmoniser les approches transversales respectives côté programmation budgétaire et côté réalisé, et elle apporterait une solution aux tiraillements récurrents entre approche cloisonnée et approche transversale.

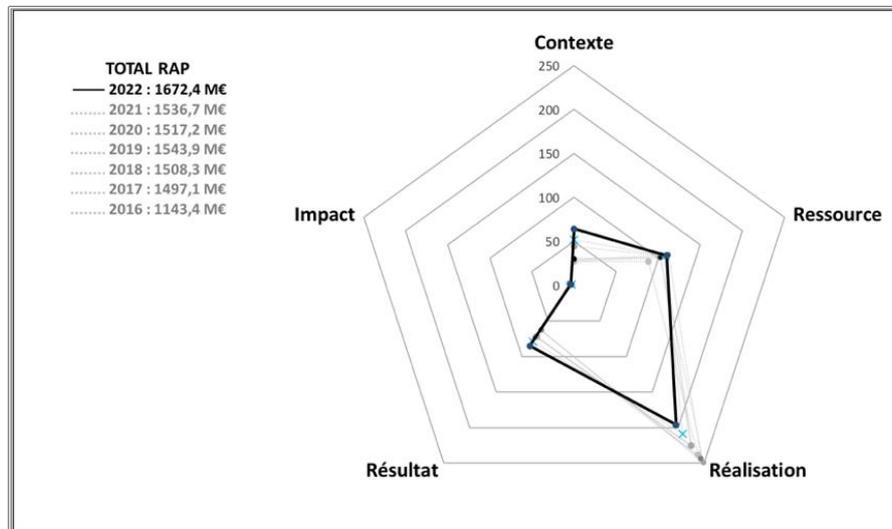
## 2.7. Un Rapport d'analyse par programme (RAP 2022) qui n'évolue quasiment pas cette année mais qui est appelé à le faire en 2024 (RAP 2023)

La démarche de performance publique, qui prévaut dans le RAP, repose selon la loi sur trois critères : l'efficacité de la gestion, l'efficacité socio-économique, la qualité du service. Les analyses du CESER sur les indicateurs des sept derniers RAP montrent que l'efficacité et l'efficacité ne peuvent être évaluées que de façon marginale en raison du faible nombre d'indicateurs pertinents par objectifs. Ces constats semblent aujourd'hui partagés par le Conseil régional.

---

<sup>13</sup> Dans son *Avis sur le Projet Régional de Santé 3 (2023 -2028) élaboré par l'Agence régionale de santé*, présenté à cette même session, le Conseil régional note un gain de cohérence et une meilleure articulation entre PRS3 et PRSE4 et précise qu'ils « *ont vocation à se nourrir mutuellement et à se compléter* ».

Comme chaque année, une synthèse graphique permet de situer les indicateurs du RAP 2022 dans l'arbre des catégories<sup>14</sup> d'indicateurs.



459 indicateurs sont présents dans le RAP 2022 pour évaluer 192 objectifs. Certains indicateurs sont en réalité peu utiles, notamment la plupart des indicateurs de contexte. 83 % des indicateurs ne mentionnent aucune valeur cible, ce qui ne permet pas de mesurer le chemin parcouru vers l'objectif. 38 % des objectifs ne présentent aucun indicateur, ce qui rend impossible le suivi ou l'évaluation.

La mesure de l'efficacité reste fortement limitée puisque le binôme requis pour un même objectif (indicateur de ressources/indicateur de réalisation) n'est présent que dans seulement 22 % des objectifs du RAP 2022.

La mesure de l'efficacité reste également fortement limitée puisque le RAP 2022 propose peu d'indicateurs de résultats (85 ; en hausse toutefois par rapport à 2021) et que seulement 20% des objectifs en sont assortis.

- **Vers un renforcement des indicateurs de résultat ?**

Le Conseil régional souhaite questionner, notamment à travers la revue des programmes, l'outil de pilotage que constituent les indicateurs du RAP. Il se propose de définir en 2024 des indicateurs de résultat à l'échelle de chaque mission, niveau auquel se situent les objectifs politiques. Le CESER suivra avec intérêt cette évolution qu'il suggère depuis plusieurs années.

- **Vers un affinement des données financières par objectif ?**

Depuis plusieurs années, le CESER regrette que la précision des données financières s'arrête dans le RAP au niveau des programmes et que le montant des crédits mandatés ne soit pas fourni par objectif. Il espère que le nouveau travail de définition d'indicateurs de résultat par objectif aura pour corollaire l'affinement des données financières par objectif dans chaque programme du RAP.

- **Vers une levée de la contrainte de pagination stricte à deux pages par programme ?**

Une contrainte de pagination impose que chacun des programmes du RAP soit présenté en deux pages maximum. Dans ses avis précédents, le CESER avait suggéré de l'assouplir afin de donner plus de place aux programmes qui

<sup>14</sup> Contexte / ressource / réalisation / résultat / impact.

engagent des ressources plus importantes. Cette contrainte stricte perdure encore dans le RAP 2022<sup>15</sup>, mais elle devrait être levée en 2024, avec la nouvelle NSP : un principe différent de pagination serait expérimenté, donnant plus de place à certains programmes et moins à d'autres, au sein de la même mission.

## 2.8. Conclusion

En conclusion de son avis précédent, le CESER avait espéré que ses observations et suggestions seraient prises en compte lors de la refonte structurelle du RADD. Les indications fournies cette année à travers la première étape de cette refonte et les échanges avec le Conseil régional semblent aller dans ce sens.

Le CESER comprend parfaitement que ce travail en cours ne pourra pas être stabilisé avant trois ou quatre ans. Il s'attachera à suggérer des axes d'amélioration et à soutenir cette refonte prometteuse du RADD, dont il espère qu'elle aboutira, à terme, d'une part à un véritable rapport sur la situation en matière de développement durable, et d'autre part à un RAP reconstruit autour des missions, disposant d'un panel d'indicateurs pertinents.

### SOMMAIRE

Rapports complémentaires des commissions sur le RAP : pages 10 à 51

Rapport transversal Langues de Bretagne : page 52

Rapport transversal Mer : pages 53 à 54

Rapport transversal Santé : pages 55 à 57

Rapport Jeunesse : pages 57 à 59

---

<sup>15</sup> Dans le RAP 2022, les 43 programmes affichant des crédits mandatés inférieurs à 30 M€ disposent de 86 pages pour rendre compte de l'utilisation de 375,5 M€, alors que les 15 programmes affichant des crédits mandatés supérieurs à 30 M€ disposent seulement de 30 pages pour rendre compte de l'utilisation de 1298,9 M€ ; soit trois fois moins de place pour rendre compte de dépenses trois fois plus élevées.

## Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

### 101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

L'expérimentation « *Bien vivre partout en Bretagne* », lancée en 2021, s'est concrétisée en 2022 par l'attribution des subventions de cette 1ère édition (l'année 2021 ayant été consacrée au recensement et à la sélection des projets). La répartition thématique des projets a permis de mettre en lumière la place majeure de l'enjeu des services de proximité.

Ce dispositif répond à la nouvelle politique territoriale dans le cadre « *de l'engagement pour la cohésion des territoires* ». Près de 300 projets répondant aux enjeux d'accélération des transitions, de vitalité des centres villes et centres bourgs, d'accès aux services de proximité et d'adaptation de l'offre de logements ont été accompagnés.

En parallèle ont été déployées des actions ciblant des enjeux territoriaux spécifiques, avec les dispositifs « *Quartiers en transition* » et « *Engager les îles dans les transitions* ». Concernant les îles, il s'agit bien là d'un contrat, en bonne et due forme, des cinq parties prenantes, en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (CPER). La démarche « *Quartiers en transition* » vise à accompagner les projets conjuguant mixités sociale, architecturale, fonctionnelle et urbaine des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le CESER jugerait intéressant que, suite à son renouvellement et l'installation de la nouvelle commission ayant à traiter de ce sujet, un panel des dispositifs lui soit présenté en tout début de mandat pour avoir un éclairage détaillé des exemples concrets de projets de cette « nouvelle » politique territoriale. Concernant plus particulièrement les quartiers prioritaires, un zoom explicite des actions de cette politique par l'exécutif régional serait de nature à permettre au CESER d'apprécier son contenu particulier.

### 102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Dans le cadre de ce programme, la Région se mobilise pour :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne ;
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques ;
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne ;
- Permettre à chacun de se loger.

#### 1. Améliorer la connaissance des territoires

Sur proposition de Brigitte LE CORNET  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le CESER est attentif aux données recueillies auprès des nombreux partenaires du Conseil régional, pour accompagner les bonnes pratiques des acteurs qui se sont engagés dans l'innovation et les transitions territoriales.

Le partenariat initié par l'Etat et GéoBretagne via une convention pour la période 2022-2023 permet de mutualiser l'usage des données afin de parfaire la connaissance et l'observation des données issues des territoires.

Le CESER observe avec satisfaction l'évolution du nombre de données (+22%), du nombre d'utilisateurs (+23%) et du nombre de requêtes (+81%) entre 2020 et 2022.

## 2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

S'il a déjà rendu des avis en décembre 2021 sur la proposition d'engager une modification du Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDET) et sur la proposition d'élargissement de son périmètre en décembre 2022, le CESER prend note de l'effort de structuration d'une réflexion collective sur la territorialisation du ZAN (Zéro artificialisation nette).

Le CESER constate aussi que 80% du territoire breton est couvert par le MOS (Mode d'occupation des sols), outil de connaissance commun à l'ensemble des partenaires. Son déploiement a été coordonné dans le cadre d'un conventionnement avec la Fédération des agences d'urbanisme. Il devrait permettre de limiter les disparités territoriales pour la territorialisation du ZAN en Bretagne.

## 3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Le CESER encourage la Région à poursuivre les échanges et les animations entre les territoires, notamment sur les sujets tels que le tourisme, le foncier, l'accès au logement, mais aussi les mobilités, l'accès aux soins, la précarité, la culture, les sports, tout en accentuant sa préoccupation sur les territoires ruraux. Le CESER sera attentif aux réflexions des membres du réseau pour poser les bases d'un futur réseau rural breton.

## 4. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le Conseil régional poursuit globalement les dispositifs engagés les années précédentes. Il serait utile d'avoir une analyse critique de leur mise en place, leur développement, leurs résultats afin d'en envisager d'éventuelles inflexions. La question de la santé et de l'accès au système de santé constitue un souci important, et particulièrement affirmé dans certains territoires et pour certaines populations.

Le CESER apprécie que le Conseil régional se soit engagé, avec l'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur le développement de deux nouveaux Points accueil écoute jeunes (PAEJ) à Vitré et Redon. Le CESER constate l'augmentation du nombre de jeunes qui y sont accueillis (4000 situations prises en compte en 2022). Il estime important que l'ensemble du territoire breton soit couvert par les PAEJ. Ils constituent l'un des moyens de proximité d'accompagnement et d'aide aux jeunes. Le rapport note que la santé mentale apparaît en tête des demandes de rendez-vous. Ceci corrobore les observations du CESER dans sa récente étude [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne – Promouvoir la santé mentale, avec elles et avec eux »](#) (juin 2023).

Le Conseil régional doit poursuivre et renforcer les dispositifs de santé envers les jeunes en tissant des partenariats de type ARS-CAF, en les élargissant à d'autres acteurs de la protection sociale (ex : Mutualité sociale agricole, Etablissement national des invalides de la marine, etc.) mais aussi à d'autres acteurs associatifs et institutionnels dans les territoires. Comme le CESER le préconise dans son étude, la santé mentale des jeunes doit être une question travaillée dans tous les contrats locaux de santé (CLS). Le partenariat avec l'Observatoire régional de la santé

Bretagne (ORSB) qui élabore un nouveau tableau de bord santé des jeunes doit permettre d'adapter les réponses aux besoins dans les territoires.

Le dispositif de prévention par les pairs *Corres'Santé* se poursuit avec l'aide de trois structures ressources : Addiction France, l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et Liberté couleurs. Le CESER souhaiterait avoir un bilan comparatif de ce dispositif avec les années précédentes.

La bonne répartition des professionnel·les de santé sur tous les territoires est une vigilance permanente. Elle est l'une des conditions de l'égal accès de tou·tes au système de santé. Si l'Etat a pris certaines mesures, le Conseil régional doit porter son regard sur l'ensemble des dispositifs qui contribuent à cette égalité territoriale et pas seulement aux Maisons de santé pluri-professionnelles. Le CESER apprécierait d'avoir connaissance des actions du Conseil régional envers les services de l'Etat pour que celui-ci renforce son action dans le cadre de ses obligations.

Le CESER note le financement de cinq projets « BoosTerr santé », dispositif qui vise à soutenir des initiatives innovantes contribuant à limiter les effets délétères de la pénurie de praticiens. Cinq projets ont ainsi été financés en 2022 par la Région, dont deux originaux : un bus de dépistage « Marsoins » (territoire de Redon) et un bus de consultation pour les personnes en situation de handicap en Ille-et-Vilaine. Ces projets, à la fois simples et ambitieux, sont un exemple d'adaptation à une situation difficile.

Concernant les ODD identifiés sur ce programme, l'objectif n°3 « Bien-être et santé » est adéquat à titre principal. A titre secondaire, d'autres objectifs peuvent y être attribués comme les ODD n° 5 (Egalité), 10 (Inégalités), 13 (Lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique) et 15 (vie terrestre).

Du point de vue de l'exécution budgétaire du programme, le CESER s'interroge sur le très faible taux de réalisation des investissements du programme 102, pris globalement : 3 % en autorisations de programme et 7% en crédits de paiement.

Pour le reste, le CESER renvoie à ses observations complémentaires sur le rapport transversal Santé du RADD qui permet d'avoir une présentation de l'ensemble des actions du Conseil régional en matière de santé au travers des programmes 101, 102, 203, 205, 206, 302, 309, 311, 501, 502, 503. D'autres leviers d'action régionale sont certainement concernés tels que l'urbanisme favorable à la santé, l'adaptation de l'habitat au changement climatique, les déplacements pour les rythmes de vie et la qualité de l'air.

## 5. Permettre à chacun·e de se loger

Sur proposition de Mireille MASSOT  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER apprécie l'élaboration concertée d'une nouvelle politique régionale de l'habitat.

Le Conseil régional veut se doter d'outils et de leviers favorables à la production de logements abordables, notamment un Office foncier solidaire (OFS). Il souhaite être régulièrement informé des démarches et actions qui permettront d'atteindre cet objectif. Le CESER invite à explorer les hypothèses de travail élaborées par sa section prospective dans son récent rapport « *Les usages des sols en Bretagne – Une prospective à l'horizon 2060* » (juin 2023).

La démarche de consultation engagée en 2022, incluant la journée du 18 novembre, la participation aux groupes de travail Logement dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, et d'autres réflexions avec des acteurs et partenaires locaux, a permis de croiser les regards. Elle a mis en exergue la détermination du Conseil régional à apporter sa contribution, en appui ou en complémentarité, avec les autres collectivités, à une problématique aigüe d'accueil des populations les plus diverses sur son territoire, dont les plus précaires.

L'ouverture des internats des lycées aux travailleurs saisonniers, durant la période estivale, aura été une réponse appréciée pour favoriser leur embauche. Peut-on imaginer étendre cette initiative aux apprenti-es, aux stagiaires, et aux étudiant-es, en pleine saison, lorsque les capacités des internats le permettent ? Par ailleurs, à l'image des « Bureaux du cœur » qui ouvrent leurs locaux la nuit à des personnes à la rue (sous certaines conditions), le Conseil régional ne pourrait-il pas être incitateur envers certains acteurs économiques pour expérimenter et étendre cette proposition en Bretagne ?

## 103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard GAILLARD au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »,  
de Bernard LAURANS au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
et de Daniel TUNIER au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

### 1. Observations générales

D'un point de vue général, le CESER, comme il l'a souvent exprimé sur ses derniers avis, partage la stratégie et les objectifs de la feuille de route numérique de la Région Bretagne, tels que définis dans l'engagement pour des stratégies numériques responsables, approuvé en février 2020 dans le cadre de la BreizhCOP. Il souligne la continuité dans les actions mises en œuvre et salue tout particulièrement la forte montée en puissance du déploiement de la fibre optique en Bretagne en 2022, avec le début de la réalisation de la phase 2.

La stratégie numérique de la Région Bretagne répond aux 3 objectifs de développement durable (ODD) suivants :

- L'objectif 9 « Innovation, industrie et Infrastructures » à travers le déploiement de la fibre optique ;
- L'objectif 10 « Inégalités réduites » à travers le déploiement de la fibre optique et le développement des usages numériques, notamment la promotion du numérique responsable et le développement numérique inclusif ;
- L'objectif 16 « paix, justice et institutions efficaces » à travers la conception des services numériques de proximité et la transformation numérique réussie de l'administration.

Les ODD retenus paraissent cohérents et bien articulés avec les enjeux de la stratégie ; en ce qui concerne l'objectif 16, le CESER retient la dimension « institutions efficaces » qui est bien en phase avec l'ambition de réussir la transformation numérique de l'administration au bénéfice des habitant-es de Bretagne. Par ailleurs, de manière indirecte le CESER souligne que cette stratégie numérique concourt également par les apports technologiques, notamment par la modélisation de scénarios, aux ODD 11 « villes et communautés durables » et 13 « mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ».

### 2. Les principales réalisations de l'année

#### 2.1. Le déploiement du très haut débit pour tou·tes

Le CESER rappelle, comme il l'a fait à de nombreuses reprises, que la réussite du programme Bretagne très haut débit (BTHD) est essentielle pour permettre à l'ensemble des habitant-es de Bretagne en milieu rural et urbain, de disposer un débit d'un bon niveau et ainsi d'avoir accès à l'ensemble des services numériques.

Le CESER salue la rupture positive apportée par le début de déploiement réussi de la phase 2, ce qui valide les options retenues en 2020 pour la réalisation des phases 2 et 3. Ainsi, sur le territoire couvert par BTHD, plus de 200 000 foyers étaient raccordables à la fin 2022 et le CESER suivra avec attention le nombre de prises raccordables à la fin de l'exercice 2023, l'objectif étant fixé à 670 000.

Le CESER considère que la décision de lancer les études projets, puis les études travaux de la phase 3 va permettre d'engager les premiers travaux de cette dernière phase dès 2023, ce qui permet de consolider la trajectoire des raccordements avec une clôture des travaux fin 2026.

Par ailleurs, le CESER note avec satisfaction la réussite de l'opération de montée en débit de 149 sites, ce qui leur permet d'accéder à internet avec un accès de bonne qualité.

Enfin, le CESER salue l'initiative de la Région et des départements, de Mégalis Bretagne, de l'Association des îles du Ponant et de THD Bretagne d'anticiper la fin de l'usage des infrastructures cuivre desservant les îles bretonnes. Cela permettra de trouver des solutions adaptées à chaque île, compte tenu de la diversité de leurs situations.

En complément de Bretagne très haut débit, le CESER note avec intérêt l'opérationnalité du réseau Ultra haut débit (UHD) et son ouverture vers des opérateurs publics et privés (hors établissements universitaires et de recherche) notamment pour ses lycées. Concernant la formation et l'enseignement à distance, il aurait souhaité connaître les raccordements nouveaux ainsi que les équipements réalisés dans les lycées et établissements de formation.

## 2.2. Le développement des usages numériques

### 2.2.1. Promouvoir un numérique responsable

Le CESER, dans ses derniers avis sur ce sujet rappelait l'importance du défi de limiter les impacts environnementaux du numérique et souhaitait disposer de plus de détails sur les actions engagées. Il salue l'initiative prise avec Rennes Métropole d'organiser un évènement sur cette thématique en 2022 et aurait souhaité savoir si des suites ont été données à cette manifestation et connaître le cas échéant la nature des engagements pris, les résultats attendus et leur calendrier de mise en œuvre.

### 2.2.2. Numérique inclusif et compétences

Le CESER suit avec intérêt les actions conduites en faveur d'un numérique plus inclusif et salue tout particulièrement le travail conduit avec le GIS M@rsouin.

En ce qui concerne l'expérimentation sur Douarnenez dans le cadre du projet LabAcces, le CESER ne peut qu'approuver les actions qui accompagnent les personnes les plus éloignées du numérique. Le CESER sera intéressé par les résultats de l'évaluation de l'expérimentation pour le développement d'actions sur l'ensemble du territoire régional. L'important est de permettre à tous les citoyens d'avoir accès à leurs droits.

### 2.2.3. Services publics numériques de proximité

Concernant les hubs territoriaux pour un numérique inclusif, le CESER se réjouit de l'accord partenarial entre quatre institutions. Il s'agit ainsi d'éviter la multiplication de hubs, celle-ci ne favorisant pas l'accès des citoyens aux informations institutionnelles et administratives nécessaires à la vie de chacun. Le CESER ne peut qu'appuyer la volonté d'avoir des solutions numériques pour des services publics interopérables, personnalisés et de proximité et aurait apprécié de disposer d'un premier bilan s'il a été réalisé.

Le CESER souhaite obtenir des éléments complémentaires sur la mise en œuvre de cet axe, et connaître en particulier les nouveaux services proposés, ainsi que leur calendrier de déploiement. En outre, le CESER s'interroge sur les relations établies avec les Maisons France Service, les autres administrations publiques et les collectivités territoriales.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'absence des actions liées à la cybersécurité dans le RADD 2022, compte tenu à la fois des enjeux et risques liés aux cyberattaques et des actions menées par la Région et par Mégalis.

## Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable

### 201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Martial WESLY  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Malgré les crises survenues récemment, la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), votée fin 2020 pour la période 2021-2027, s'est vue confirmée tout en faisant l'objet d'une révision, pour assurer sa cohérence avec la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTEs), comme le CESER en soulignait la nécessité dans son précédent avis. Il aurait toutefois été opportun de rappeler que la S3 constitue un pilier important de la Stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

L'importance des partenariats en place avec les collectivités locales est une nouvelle fois rappelé. Le CESER ne peut que se montrer satisfait que les Conventions cadres d'objectifs et de moyens présentées par les Centres d'innovation technologique pour la période 2023-2025 reposent sur des critères précis et concrets. Par ailleurs, le CESER se montrera attentif à l'évolution de Bretagne Compétitivité, plus particulièrement concernant le développement de la circularité au sein des entreprises innovantes.

Différents évènements professionnels ont ponctué l'année 2022 en Bretagne, et le CESER relève avec intérêt la signature d'un manifeste pour une innovation vertueuse, à l'occasion de la Digital Tech Conférence. Il regrette cependant que la portée de ce manifeste ne soit pas rappelée dans le RADD.

Le nombre de création de startups demeure élevé et illustre le dynamisme du mouvement en Bretagne. Néanmoins, le CESER reste intéressé par la communication d'un bilan sur leur évolution et sur le nombre d'emplois créés depuis l'origine des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre, de même que sur les montants investis.

Malgré un recul du nombre de projets industriels innovants enregistrés (242 vs 284 en 2021), le CESER apprécie que le budget consacré soit resté élevé, de l'ordre de 12 M€. Par ailleurs, le CESER apprécie le travail réalisé auprès des EPCI pour permettre une meilleure appropriation des dispositifs dédiés aux TPE. Cette action répond sans doute à un besoin dans les territoires, eu égard au constat réalisé sur la diminution du nombre de petits dossiers.

Enfin, devant un panorama d'intervention complexe, le CESER regrette globalement un développement insuffisant du rapport, qui ne permet pas vraiment de cerner la diversité et la portée des actions décrites, et ne met pas suffisamment en évidence les partenariats en place.

### 202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Le CESER se félicite de la confirmation de la conduite de la politique des pôles de compétitivité. Cette dernière met en exergue, comme le CESER l'a souligné dans ses précédents avis, le rôle central des Régions et des collectivités territoriales pour identifier et valider les programmes d'innovation structurants dans le cadre des stratégies actuelles et à venir. La contribution du Conseil régional à ce processus, dans la phase de définition et de sélection

auprès de l'Etat, montre un fonctionnement enfin « rééquilibré » dans une politique qui se veut à la fois nationale et régionale.

Cette nouvelle phase a aussi montré la pertinence et la performance des sept pôles de compétitivité présents en Bretagne, tous retenus pour la période 2023-2026. Le CESER se réjouit de l'alignement des stratégies et des actions réalisées en 2022 par les pôles avec les stratégies régionales, notamment sur la dimension des transitions, et invite les différentes parties prenantes – Région, collectivités, Etat, pôles et autres acteurs de l'écosystème – à accélérer ce mouvement bien initié. Cette remarque est aussi valable pour les projets structurants, d'autant plus que leurs stratégies sont réinterrogées pour intégrer ces sujets.

Le CESER observe cependant que certains résultats ne sont pas au même niveau que les années précédentes, au regard d'une année 2022 transitoire pour les dispositifs de financements tant régionaux que nationaux. Il sera important de suivre et d'analyser la tendance sur l'année 2023 pour comprendre si cette situation est simplement conjoncturelle ou non.

Par ailleurs, le CESER réitère une proposition formulée dans ses précédents avis, « d'observer », en plus des financements régionaux et des collectivités, les financements nationaux perçus par des acteurs bretons par l'action des pôles de compétitivité et des projets structurants. Ceci renforcerait le besoin d'une coordination plus forte avec l'Etat et en particulier le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), exprimé en préambule de la fiche du programme 202 dans le RAP 2022.

## 203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Dominique PIRIO et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Dans un contexte très instable en 2022, marqué par la guerre en Ukraine, les événements liés au changement climatique, la forte inflation ou encore la montée de la cybercriminalité, la Région a confirmé son engagement afin de développer un écosystème de financement de l'amorçage, toujours plus propice à l'émergence et à la croissance des entreprises.

Cette démarche passe notamment par une meilleure prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en particulier à travers le fonds Breizh Up. A cet égard, le CESER, comme il l'a fait dans son avis du 28 mars 2022, reformule sa demande de mise en place d'un tableau de bord de la démarche ESG pour l'ensemble des fonds régionaux. Il s'agit d'être en capacité d'identifier les critères les plus pertinents par rapport aux caractéristiques des entreprises, de les réévaluer et de les noter.

Le CESER prend note du renouvellement du Pass création pour quatre années supplémentaires et salue une nouvelle approche en termes d'accompagnements thématiques ou dédiés à certains publics. Il sera ainsi opportun d'évaluer, à terme, l'impact d'une telle distinction, notamment auprès des jeunes ou encore de l'entrepreneuriat féminin. Le CESER regrette toutefois le manque d'éléments d'analyse et d'évaluation du dispositif sur les années 2018-2022, alors même que l'existence d'un bilan est mentionnée dans ce RAP 2022.

Le CESER prend acte de l'évolution du mode d'intervention des prêts Bretagne reprise initiative transmission (BRIT) couplés avec les prêts d'honneur création-reprise et accueille favorablement la nouvelle convention signée par Bpifrance et la Région. Il aurait apprécié avoir des éléments sur les objectifs de ce nouveau cadre d'intervention. De même, il se montrera vigilant quant à la mise en place de cette dernière sur les prochaines années.

## 204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU et Karim KHAN  
au nom de la commission « Économie et innovation »

L'année 2022 est marquée de nouveau par une crise mondiale majeure avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, conflit ayant des impacts sur la vie quotidienne de nos concitoyens et leur pouvoir d'achat, ainsi que sur le fonctionnement des entreprises en Bretagne (difficultés d'approvisionnement en énergie et matières premières).

Les démarches initiées par le réseau « Produit en Bretagne » restent relayées et appuyées par le choix des consommateurs de privilégier l'achat d'articles porteurs de la marque, produits et/ou transformés en Bretagne. A ce titre, le CESER souligne la pertinence du label Bretagne 26 000, attestant la mise en œuvre d'une politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) territoriale. Si plus d'une vingtaine d'entités ont obtenu cette certification, le CESER souhaiterait connaître les critères de sélection de ces dernières et avoir un suivi dans le temps. Par ailleurs, le CESER salue la portée de Breizh Fab, programme venant renforcer et développer l'emploi durable de proximité dans des entreprises (dont les 2/3 ont moins de 50 salarié-es).

2022 constitue la dernière année du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (2014-2022), programme opérationnel permettant, sur le volet des industries agroalimentaires, d'améliorer les conditions de travail des salariés, de renforcer l'efficacité énergétique et la qualité de production des aliments. Si le CESER souligne l'effet synergique et l'importance de la logique partenariale, il réitère sa demande, comme il l'avait déjà évoqué dans son avis du 20 juin 2022, que soit réalisée une évaluation de l'impact de ce programme sur l'emploi et l'attractivité des entreprises aidées en fonction de leur taille, leur activité et le territoire sur lequel elles sont implantées. Cette démarche pourrait, à terme, accompagner la mise en œuvre de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES).

Pour le CESER, accompagner le développement des emplois durables et de qualité sur les territoires, c'est également conforter la création de groupements d'employeurs en Bretagne. Si, à ce jour, 18 organisations de ce type existent, regroupant 1 886 entreprises et 975 salarié-es, le CESER incite le Conseil régional à développer ces initiatives. En effet, les groupements d'employeurs constituent un observatoire privilégié sur les métiers en tension et les besoins en formation existants sur les territoires pour répondre aux besoins de production locale ou au développement d'activités nouvelles.

Concernant la dimension internationale, si la crise COVID-19 a perturbé le commerce et les déplacements, le CESER se félicite de la reprise des échanges des entreprises bretonnes, majoritairement au niveau européen. A ce titre, le CESER salue l'action de Bretagne Commerce International (BCI) et restera vigilant quant aux conséquences à moyen terme de la pandémie et de la guerre en Ukraine.

Le CESER note le succès du Pass commerce artisanat (PCA) et de son volet numérique mis en place fin 2020. En effet, le dispositif a été déployé sur plus de 80% des communes comptant au moins un commerce. Pour le CESER, associer les collectivités, en l'occurrence les EPCI et la Région, permet de conforter et créer des emplois de proximité, en plus de proposer, aux habitants des communes rurales en particulier, une offre locale de services et de commerces contribuant ainsi à l'attractivité des territoires et à la réduction des déplacements. Par ailleurs, le CESER souligne l'intérêt d'élargir les aides au soutien et à l'accompagnement des transitions.

## 205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Si l'analyse des principales réalisations de l'année correspond bien aux éléments du programme présentés dans le budget, le CESER réitère une demande faite dans son avis du 20 juin 2022. En effet, il note que ce programme ne représente toujours que 2% de la mission II alors même qu'il n'est pas totalement consacré au financement de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Le CESER insiste encore une fois sur la nécessité de cibler le programme 205 sur les démarches de structuration et de permettre ainsi plus largement aux actions de l'ESS d'initier ou de conforter les programmes dans lesquels elles s'inscrivent. Il serait d'ailleurs nécessaire de pouvoir les identifier.

Par ailleurs, il serait intéressant de cibler le développement et la structuration territoriale de l'ESS. En effet, elle représente une partie importante du programme et permet la création et le soutien au développement d'activités en lien avec le développement durable et notamment l'objectif 12 des Objectifs de développement durable (ODD).

Au sujet des indicateurs, s'ils restent cohérents avec les actions réalisées, leur catégorisation ne correspond pas toujours aux ODD onusiens. En effet, l'indicateur *Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires* ne semble pas en phase avec l'objectif 8 qui cherche à rendre compte de l'évolution de la création de richesse par habitant, de l'accès à l'emploi (et notamment l'emploi des jeunes) et des conditions de travail. Un ciblage sur l'objectif 12 correspondrait mieux.

De même, l'ODD 12 ne semble pas cohérent pour l'indicateur *Développer les emplois pérennes dans les territoires* puisqu'il porte sur la consommation et l'empreinte matières, la gestion des déchets, le gaspillage alimentaire, l'économie circulaire, et même s'il porte également sur les projets/emplois qui adoptent des pratiques viables. Le CESER propose de regarder les actions de l'ESS en faveur de l'économie circulaire, ou de la structuration de la filière réemploi qui correspondent mieux à l'objectif.

### Volet « Égalité »

Sur proposition d'Annie GUILLERME  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Pour l'ONU, les femmes représentent la moitié de la population mondiale et donc la moitié de son potentiel. L'égalité des sexes, en plus d'être un droit humain fondamental, est essentielle à la mise en place de sociétés pacifiques dotées d'un plein potentiel humain et d'un développement durable. De plus, il a été démontré que l'autonomisation des femmes stimule l'économie et la cohésion sociale.

Le volet égalité entre les femmes et les hommes et, plus largement, la lutte contre toutes les discriminations du programme 205 représente donc un enjeu majeur pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable en Bretagne.

Le programme 205 a pour ambition de garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes par le soutien du Conseil régional à des actions qui favorisent la diffusion de l'égalité, sa promotion au sein de la culture, du sport et des activités nautiques, la promotion plus largement de l'égalité professionnelle, le droit à la sexualité, la promotion de la santé sexuée et enfin la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles.

Le CESER de Bretagne, qui représente la société civile et qui porte une attention toute particulière à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les travaux de ses commissions, ainsi qu'à celle de la parité dans sa composition, soutient pleinement les réalisations et l'ambition du volet égalité du programme 205 et l'encourage à poursuivre son développement.

Le CESER accueille très favorablement le souci du Conseil régional concernant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles d'autant que le CESER lui-même, sur proposition de la commission « Société, environnement et qualité de vie », a émis un vœu [« Pour l'élimination des discriminations et des violences sexistes et sexuelles contre les femmes en Bretagne et ailleurs dans le monde »](#) (décembre 2022).

Ainsi l'aspiration commune du Conseil régional et du CESER de Bretagne à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses composantes, contribue à renforcer le rayonnement de la Bretagne.

## 206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Dominique PIRIO et Marie-Christine LE GAL  
au nom de la commission « Économie et innovation »

L'année 2022 marque la reprise de l'activité des entreprises bretonnes à l'international et ce avec le soutien de Bretagne Commerce International (BCI) qui met en place de véritables outils de développement. Ainsi, avec plus de 9 000 accompagnements en 2022, le CESER salue le fort engagement de BCI auprès de plus de 2 000 entreprises. Le CESER encourage à amplifier cette action, tout en prenant en compte, dans le développement à l'international des structures, des critères d'appréciation liés à l'utilisation des ressources (foncier, énergie, eau, biodiversité, etc.).

Par ailleurs, le CESER souligne la mise en place du site internet « *Suppliers from Bretagne* », une vitrine permettant aux entreprises bretonnes de gagner de la visibilité à l'international et de faire connaître leurs savoir-faire. Toujours dans le but de répondre aux enjeux d'internationalisation, l'Open de l'international de Saint-Brieuc s'est imposé comme la rencontre régionale des entreprises dont le développement s'envisage au-delà des frontières nationales.

Le CESER note par ailleurs une stagnation des Investissements directs étrangers (IDE) en Bretagne et salue la volonté de BCI de renforcer les projets déjà implantés sur le territoire régional. En effet, il semble nécessaire d'améliorer l'attractivité internationale de la région afin de développer un véritable tissu industriel et recréer un appareil productif pérenne, tout en s'inscrivant dans les enjeux de développement durable et de transitions.

Le CESER constate une progression sensible des missions de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Cette dynamique est à mettre en lien avec les problèmes de recrutement et d'attractivité des entreprises bretonnes. Dans une période marquée par un fort questionnement autour de la qualité et des conditions de vie au travail, de la recherche de sens dans l'activité professionnelle et de la stabilisation des organisations suite à la pandémie de COVID-19, le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur la nature même des accompagnements dispensés.

## 207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtizia BOUVIER et Samuel BRICARD  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Le CESER constate que le Conseil régional, à travers le programme 207, a accompagné le secteur agricole de manière conforme aux objectifs affichés dans le budget primitif 2022.

Au sujet de l'amélioration des pratiques et des systèmes agricoles, force est de constater que les contextes géopolitique et économique bouleversent les habitudes de consommation, en particulier de produits bio. Aussi, cette dynamique conduit à une très nette diminution des conversions en agriculture biologique. Le CESER souligne à cet égard l'importance d'avoir une souplesse dans l'application des politiques régionales afin de s'adapter au mieux aux besoins en temps réel d'un secteur d'activité particulièrement dépendant de la conjoncture. Le CESER constate d'ailleurs l'adaptation et l'agilité dont a fait preuve le Conseil régional, via la modification du cahier des charges des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et la revalorisation de l'aide liée.

Concernant le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), le CESER constate une augmentation sensible des demandes d'aides pour les matériels agro-environnementaux et aurait souhaité une analyse de cette tendance. Par ailleurs, si la dynamique du nombre de dossiers d'aides aux économies d'énergie et à la modernisation des bâtiments est orientée à la baisse et coïncide avec l'augmentation du prix des matériaux, le CESER tient à souligner que cette situation risque de perdurer, malgré une stabilisation des prix des matériaux. Cette tendance s'explique en partie par le renchérissement global des coûts de construction ou de rénovation des bâtiments. Il est dès lors primordial d'adapter l'aide à l'investissement afin qu'elle reste attractive et afin d'éviter que le retard en termes de modernisation des exploitations agricoles bretonnes ne s'accroisse.

Si une continuité par rapport aux années passées dans les objectifs d'accompagnement des agriculteurs peut être observée, afin de les aider à répondre au mieux aux enjeux de souveraineté alimentaire et de transitions, l'accent a toutefois été mis en 2022 sur le renouvellement des générations. Il s'agit d'un objectif majeur pour le développement d'une agriculture durable, pour l'équilibre des territoires et le maintien du tissu rural. Le CESER partage la priorité politique donnée à cet objectif de renouvellement des générations, qui doit se traduire à la fois par l'accompagnement à la transmission des fermes, par l'aide à l'installation de davantage de nouveaux agriculteurs, par la restructuration et l'orientation de l'usage du foncier, par le renforcement de l'attractivité et de la formation aux métiers agricoles, et par une implication des EPCI. La mise en œuvre de cette stratégie, en cours de déploiement, méritera un suivi précis permettant de mesurer ses effets concrets. Le CESER souhaiterait en être le témoin privilégié. Le CESER souligne la complémentarité entre les missions menées jusqu'à présent par le Conseil régional, en faveur d'un soutien à la modernisation et aux transitions des exploitations et l'objectif de renouvellement des générations. La modernisation et les transitions sont ainsi essentielles pour appuyer les agriculteurs actuels, assurer la transmission des fermes et l'installation d'agriculteurs.

A ce titre, il est important que les dispositifs à venir s'adressent à un maximum d'exploitations.

## 208 – Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Le CESER note que ce programme s'inscrit dans la continuité du budget primitif de l'exercice précédent avec le lancement du programme Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), la poursuite des actions phares qui ont été déployées notamment pour encourager la transition des filières halieutiques, ou le soutien à l'acculturation des jeunes au maritime via le Pass Classes de mer. A ce titre, le CESER souligne que le Conseil régional reste cohérent dans son action construite ces dernières années.

Le CESER suivra avec beaucoup d'attention la révision de la feuille de route du Conseil régional pour la mer et le littoral, en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et littoral (SBML). Le CESER estime également indispensable de poursuivre le travail engagé au sein de la Conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML), qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi de cette SBML. Dans ce cadre, le CESER propose, dans la mesure de ses moyens, de poursuivre sa contribution à ces réflexions et renvoie aux nombreuses préconisations faites dans ses études, qui peuvent inspirer la révision de la feuille de route.

Le CESER se félicite par ailleurs de la poursuite des travaux de gouvernance et d'animation au sein du groupement interportuaire.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur de la jeunesse, le CESER ne peut que soutenir l'abondement de l'aide Pass classes de mer, qui a permis à 13 000 jeunes d'avoir accès au littoral et de s'ouvrir à des activités et des expériences diversifiées. En effet, le CESER reste très attaché aux démarches permettant à un maximum de jeunes d'avoir accès à la mer, tel qu'évoqué dans son [étude sur la culture maritime](#). Les classes de mer constituent un maillon essentiel pour assurer la diffusion et la transmission de la culture maritime aux futures générations.

En conclusion, le CESER s'étonne une nouvelle fois que la problématique du Brexit et de ses conséquences ne soit pas citée dans le bordereau. Il estime que les moyens financiers alloués ne doivent pas concerner uniquement les infrastructures portuaires mais doivent également apporter un soutien direct aux entreprises impactées, qu'elles soient de la filière aval et/ou amont. Par ailleurs, le CESER estime qu'un provisionnement financier devrait être anticipé à cet effet, sur une ligne budgétaire dédiée.

## 209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Jean-Yves LABBÉ  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le Conseil régional exerce l'autorité portuaire sur vingt-deux ports. Ce programme se décline en deux objectifs :

- La réalisation des investissements pour développer les trafics portuaires ;
- L'optimisation de l'exploitation dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale.

En 2022, 51 870 k€ de crédits ont été mandatés en investissement (réalisés à 90%) et 5 947 k€ en fonctionnement (réalisés à 99%), contre respectivement 42 403 k€ et 5 100 k€ en 2021.

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> objectif, le CESER retient principalement la finalisation des travaux engagés sur le port de Brest pour la réparation du quai EMR (Energies marines renouvelables) et les opérations de dragage qui ont mobilisé un montant de 33 M€, soit les deux tiers de l'ensemble des crédits de paiement. Il souligne également le soutien aux investissements des concessionnaires pour un montant total de 6,93 M€, en particulier à Saint-Malo et à Concarneau, ainsi qu'à Lorient pour la finalisation de la station de pompage d'eau de mer et de la station d'épuration du port de pêche.

Le CESER salue également le travail engagé, en référence à la hausse du coût de l'énergie, pour que les halles à marée deviennent productrices d'une partie de l'électricité qu'elles consomment, afin de sécuriser leurs activités.

Concernant le 2<sup>ème</sup> objectif, le CESER approuve les aides financières accordées aux concessionnaires dans une perspective de durabilité économique (rénovations et acquisition d'outillages) et de déploiement de pratiques respectueuses de l'environnement pour l'entretien courant (nettoyage des cales et bassins, lutte contre les navires abandonnés.....).

Les effets cumulés du Brexit, de la crise sanitaire et des aléas climatiques ont fortement impacté l'ensemble des activités portuaires, impliquant l'engagement d'une réflexion collective sur l'évolution de ces activités et les adaptations nécessaires des infrastructures et de la gouvernance des ports régionaux qui doit en résulter. Le CESER souhaite y contribuer et restera attentif dans les prochains mois au suivi de l'élaboration de la nouvelle stratégie portuaire régionale.

## Mission III – Pour une formation permettant à chacun·e de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

### 301 – Assurer la qualité de la relation emploi-formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Soizig PALMER LE GALL  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Tout comme en 2021, le CESER constate une différence notable entre le taux d'affectation de 100 % et un taux de réalisation de 72 %, quasi au même niveau que celui de 2021. Le CESER souhaite avoir des explications sur le maintien depuis deux ans d'un taux de réalisation à un niveau bien plus bas que les années antérieures.

S'agissant de l'action régionale en matière d'orientation, de formation et d'emploi et plus particulièrement des travaux d'adaptation des outils d'observation du marché du travail et de l'emploi à la « maille compétences », le CESER regrette de ne pas connaître le nom du prestataire et de ne pas disposer d'éléments concrets sur l'avancée de ces travaux.

Si le CESER apprécie les données relatives à l'insertion des bénéficiaires des dispositifs de formation professionnelle de la Région, il ne peut se satisfaire, s'agissant de l'insertion des apprentis, de la seule mention que cela relève du dispositif national « inserjeunes ». Au regard du développement de l'apprentissage et de la place qu'il occupe dans la formation professionnelle initiale, même si cela ne relève plus de la compétence de la Région, le CESER demande que des moyens soient mis en œuvre pour disposer de ces informations pour la Bretagne.

Le CESER note avec intérêt la poursuite des actions de la Région dans le cadre de sa compétence d'information, orientation avec notamment le développement des espaces IDEO éphémères de proximité et la mise en place du service numérique recensant de multiples offres de stages. Il s'étonne qu'il ne soit pas fait mention à la compétition des Métiers (ex Olympiades des Métiers) alors même que la décision modificative n°1 (DM1) avait acté une augmentation pour l'organisation des sélections régionales pour ce programme 301.

Enfin, le CESER déplore le manque total d'informations en matière de coordination des politiques de lutte contre le décrochage scolaire, alors même qu'il s'agit d'une politique essentielle pour l'accès de tous à la formation, à la qualification et pour l'égalité des chances. Pour une bonne compréhension, il aurait été pertinent de mentionner dans le RAP 301 la problématique de collectes des données pour l'année 2021-2022, signalée dans le rapport transversal Jeunesse.

## 302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

L'année 2022 a vu se poursuivre la reprise des dynamiques éducatives dans les lycées et par les lycéen·nes ; des actions qui avaient été freinées pendant la crise sanitaire. On note en particulier une vraie relance des projets éducatifs des lycéen·nes via le dispositif *Karta* (+20 % d'actions en 2021/2022 par rapport à l'année scolaire 2020/2021). Néanmoins, le CESER constate que cette reprise est différente selon les types d'actions : l'axe « ouverture des jeunes au monde » apparaît notamment très loin des réalisations de 2019-2020. Il espère donc que ces actions, importantes pour la jeunesse, prennent un nouvel essor.

Par ailleurs, si le CESER souligne positivement la politique relative aux lycées et à l'accompagnement des lycéen·nes, il regrette profondément que l'aide à l'acquisition des ressources pédagogiques prenne définitivement fin à la rentrée prochaine (rentrée 2024). Il souhaiterait avoir communication, d'ici à l'examen du BP 2024, des résultats de l'expérimentation concernant les manuels numériques, qui a été initiée en novembre 2022 avec sept lycées publics et le partenaire Pearltrees. Cette expérimentation visait à pouvoir mesurer l'usage de ces ressources par les enseignants et les élèves, ainsi que leur niveau de satisfaction.

S'agissant de l'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements de Bretagne, le CESER salue la concertation qui a contribué à l'élaboration du nouveau plan d'action 2022/2027 du Comité régional des mobilités européennes et internationales des jeunes (COREMOB). Les axes de développement lui paraissent pertinents. Il souhaite pouvoir être informé par la Région au cours des prochains mois au sujet de l'évolution des mobilités collectives et individuelles des apprenants et des établissements de Bretagne, en vue notamment de l'examen du BP 2024.

## 303 – Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Michel FRANCOMME  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Avec près de 133 M€ de crédits mandatés (en fonctionnement et en investissement) le niveau des dépenses du programme 303 en 2022 a été de niveau élevé, comparable au niveau moyen des dépenses annuelles du *Plan d'action 2019-2021*, et dépassant les budgets affectés pour la première année du nouveau Plan d'action (115 M€).

Pour le CESER c'est le signe à la fois que les capacités de production ont été au rendez-vous, mais aussi que le budget prévu sur trois ans pour ce programme (330 M€) n'est vraiment pas surdimensionné.

Le CESER observe que la part consacrée aux restructurations est passée de 28 % du total en 2021 à 20 % en 2022, ce qui s'explique par la part plus importante des dépenses consacrées aux constructions nouvelles – notamment pour le lycée Mona Ozouf de Ploërmel, qui accueille ses premiers élèves en cette rentrée 2023, ce dont le CESER se félicite.

Le CESER note que les travaux pour l'accessibilité des bâtiments se poursuivent mais il s'inquiète de la lenteur des progrès en la matière : les lycées réellement accessibles (c'est-à-dire accessibles à plus de 85 %) ne représentent que 20 % de l'ensemble, et apparemment 20 lycées ne sont toujours pas de niveau « praticable ».

Le CESER fait la même observation à propos des mesures prises vis-à-vis du radon : les deux tiers des bâtiments concernés enregistrent toujours des valeurs supérieures au seuil de référence, ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les usagers.

## 304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER n'a pas d'observations particulières sur ce programme : la participation de la Région aux investissements des établissements privés sous contrat est conforme aux protocoles de partenariat avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) et le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP).

## 306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Norbert HELLUY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Les crédits en fonctionnement et en investissement de ce programme ont été cette fois encore affectés à 100 % et réalisés à plus de 90 %. Ils s'élèvent en tout à 7,7 M€, soit un niveau conforme aux années antérieures si l'on excepte l'année 2021 où le niveau des dépenses avait été augmenté d'une provision de 1 M€ pour l'ouverture du lycée de Ploërmel.

Dans le détail des actions de ce programme, les dépenses indiquées semblent conformes à la répartition de l'autorisation de programme affichée pour le BP 2022 dans le *Tableau de répartition indicative des autorisations par actions*. A noter toutefois que leur total (8,05 M€) excède le total des crédits mandatés affichés ici.

## 307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Norbert HELLUY et Virginie TEXIER  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Comme nous l'avons indiqué l'année dernière, le CESER prend acte du dialogue constructif qui existe entre le Conseil régional et les réseaux de l'enseignement privé sous contrat, ce dont la signature des dernières conventions est la preuve.

Le CESER aurait aimé connaître les critères mis en œuvre par les différents réseaux ayant permis les choix réalisés en matière d'équipements ainsi que les priorités de chaque réseau.

Il restera attentif à la mise en application des nouvelles conventions et plus particulièrement à la manière dont les réseaux s'organiseront (répondront) en matière d'équipements informatiques, en tenant compte de la vision globale partagée par la Région.

## 308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Gaëlle URVOAS  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER note les difficultés contextuelles rencontrées dans la fourniture des matériels et composants nécessaires pourtant commandés. Cela devrait provoquer une surcharge d'activités durant 2023. Il regrette ce retard pris pour la mise à niveau des équipements numériques et n'a pas trouvé d'explication sur la baisse de 50 % des équipements de maintenance.

Concernant l'ENT Tout@tice, le CESER se demande où en est la négociation de la nouvelle convention, déjà annoncée dans le budget primitif 2021 avec un audit, sachant que la convention est à négocier pour une prise d'effet en 2024.

Le CESER n'a pas trouvé de bilan concernant l'évolution du parc de matériels nomades, ni le niveau d'équipement par élève. Il souhaiterait également savoir si des lycées ont demandé un effort de renouvellement particulier.

Le CESER constate, par ailleurs, l'énorme charge financière que représente toujours le raccordement au très haut débit des lycées qui attendent la fibre optique. En 2022, aucun nouveau lycée n'a été raccordé au très haut débit. Le CESER demande une accélération du programme BTHD.

## 309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Les actions de ce programme consacrées aux dotations de fonctionnement des établissements représentent 90 % du total, les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs pesant pour environ 5 %.

Le budget initial de ce programme (33,55 M€), augmenté de près d'un tiers par une DM de 10 M€, a été affecté à près de 100 %. Ce programme, stratégique pour le fonctionnement quotidien des lycées publics, reflète les très fortes tensions pesant depuis plus d'un an sur leurs finances sous l'effet de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des fluides. A quoi il faut ajouter depuis 2021 la baisse de moitié des ressources de la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'augmentation du tarif pivot ainsi que la prise en charge intégrale des charges de fluides par la collectivité – deux décisions annoncées en juin dernier - devraient permettre d'apporter la stabilité nécessaire aux budgets restauration et hébergement des lycées et leur permettre de poursuivre les engagements du « *Bien manger dans les lycées* ».

Dans son avis de juin dernier sur la décision modificative, le CESER a pleinement approuvé ces décisions.

## 310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

La participation de la Région au fonctionnement des établissements privés est conforme aux engagements.

Les dotations attribuées aux établissements privés sous contrat avec l'Education nationale sont calculées suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Nous n'avons pas d'observations particulières.

## 311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition d'Eric HITTI et Quentin TIREL  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Nous rappelons que le CESER soutient l'engagement de la Région Bretagne en faveur de la vie étudiante. Le CESER se demande néanmoins comment les différentes consultations de la conférence jeunesse, du rendez-vous de la vie étudiante du 20 octobre 2022 et de la concertation sur la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) du dernier trimestre 2022 s'aligneront pour engager la Région de manière opérationnelle dans l'enseignement supérieur.

Le bilan présenté dans ce RAP est léger et ne semble pas répondre aux aspirations de la jeunesse pour de meilleures conditions d'études, pour un accès facilité aux soins psychiques et physiques et pour que la jeunesse puisse s'engager pleinement dans les réflexions du territoire qui la concernent de près ou de loin.

La jeunesse étudiante a en effet été fragilisée par la crise sanitaire. Les actions de la Région sont à saluer, mais une action concertée et coordonnée dans la durée avec le Crous et le Rectorat en soutien à la jeunesse apparaît nécessaire.

Le CESER salue l'engagement constant de la Région en faveur de l'enseignement supérieur en particulier au travers de l'investissement dans les plateformes de recherche et au travers du soutien au financement de thèses et de post-doctorats. Le soutien à la plateforme projets européens 2PE a également porté ses fruits.

Aujourd'hui il est plus que nécessaire d'accompagner l'enseignement supérieur dans sa transition écologique, et en particulier sur le volet énergétique. De ce point de vue la Région a lancé un projet d'expérimentation avec les quatre universités ; le CESER sera attentif à la forme qu'il prendra.

Sur proposition de Hélène LUCAS et Valérie MAZAURIC  
au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER félicite le Conseil régional pour le très bon taux de réalisation (99% en fonctionnement et 100% en investissement) des actions prévues dans le cadre du programme 311. Le montant total des dépenses consacrées à ce programme en 2022 s'élève à 26,4 M€ (soit un niveau équivalent à celui de l'année 2021) et témoigne de la stabilité des fonds alloués et de la continuité de la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Comme il l'avait souligné dans son avis du 14 février 2022, le CESER regrette qu'aucune information sur la ventilation des éléments budgétaires au sein du programme 311 ne soit disponible. Disposer de ces informations permettrait de mieux évaluer le soutien apporté sur les différentes actions et ainsi de ne pas limiter l'analyse aux seules réalisations décrites dans le rapport. Le CESER aurait par ailleurs apprécié que ce rapport d'activité présente un premier bilan de la mise en œuvre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et espère que les versions à venir intégreront cette dimension. Il rappelle que le CPER constitue un outil hautement structurant pour les acteurs de l'ESR en Bretagne et que les investissements qu'il porte, qu'il s'agisse d'équipements de recherche ou de patrimoine immobilier, sont déterminants pour l'excellence de la recherche et de l'enseignement supérieur sur le territoire.

Le CESER prend acte du soutien important apporté au projet « Métamorphose » de rénovation complète d'Océanopolis, avec 6 M€ alloués par le Conseil régional, dont la moitié au titre de la politique de soutien à l'ESR. Ce projet à fortes retombées économiques et touristiques vise à lancer Océanopolis dans une nouvelle dynamique de fréquentation. Le CESER apprécie particulièrement l'attention portée aux enjeux de développement durable dans la phase de conception, avec des objectifs de limitation de l'impact carbone, de réduction de la consommation énergétique et d'optimisation de la consommation d'eau.

Concernant le dispositif de soutien aux acteurs de l'ESR en matière d'attribution de bourses doctorales, le CESER observe une stabilité du nombre de bourses soutenues depuis ces trois dernières années et encourage le Conseil régional à poursuivre son soutien, voire à augmenter le nombre de bourses financées afin de retrouver la dynamique d'avant 2020. Dans la perspective de l'évolution des indicateurs dans le RAP 2023, le CESER suggère également d'enrichir les futurs indicateurs par le nombre de bourses doctorales allouées afin de mesurer la proportion d'abandons de thèses et d'étudier l'évolution de ce phénomène dans le temps, notamment depuis la pandémie COVID-19.

Au titre du bilan de participation des acteurs régionaux aux appels à projets Horizon 2020, le RAP 2022 mentionne le programme post-doctoral MSCA Cofund Bienvenüe, destiné à financer l'accueil de 75 post-doctorants en trois cohortes consécutives. Ce projet ayant démarré en 2021, le CESER aurait apprécié que ce RAP comporte un bilan des recrutements menés en 2022. En outre, dans la perspective de la fin de ce programme en 2023, il invite le

Conseil régional à préparer l'après-projet et à s'assurer de la continuité d'un dispositif d'accueil afin de maintenir au meilleur niveau la capacité à attirer des jeunes chercheurs sur le territoire.

## 312 – Accompagner le développement de l'apprentissage

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Emmanuel THAUNIER  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER note positivement que le Conseil régional a respecté les engagements pris pour accompagner le développement de l'apprentissage dans le cadre des différentes actions réalisées en 2022.

Toutefois, il tient à rappeler les suggestions faites dans son avis sur le BP 2022.

D'une part, s'agissant de la responsabilité de la Région en matière d'information sur les métiers et les formations, il avait suggéré de faire figurer dans le RAP 2022 la quote-part dédiée à l'apprentissage. Cette précision ne figurant pas dans le présent RAP, la demande du CESER demeure valide.

D'autre part, le CESER avait aussi suggéré que la Région consacre une part du budget à des investissements plus immatériels en direction d'interventions innovantes et mieux ciblées en termes d'aménagement du territoire, d'appui aux filières et d'amélioration de la qualité des formations. C'est là aussi une suggestion qui reste valable, le RAP 2022 ne donnant aucun élément qui irait dans ce sens.

## 314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Jean-Claude THIMEUR  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER voit avec satisfaction la réalisation des objectifs fixés, en particulier l'ouverture effective de 826 places, mais continue à s'interroger sur les motivations de certain-es étudiant-es pour embrasser ces carrières ainsi que les raisons qui ont poussé certain-es à abandonner leur cursus.

Par ailleurs, la mise en place des expérimentations portées par les universités bretonnes visant à décroquer des formations est une ouverture significative vers une pluralisation des savoirs. Le CESER souhaiterait être destinataire des évaluations réalisées à ce sujet.

En ce qui concerne les formations sociales et médico-sociales, le CESER rappelle son avis sur le programme 314 (RADD 2021). Il attire l'attention sur le nombre croissant de formations nouvelles (licences ou masters) proposées par les universités dans le champ du médico-social qui viennent percuter les formations « traditionnelles ». Une harmonisation des cursus (contenus et diplômes) devrait être mise en œuvre.

Le CESER apprécie également l'engagement de la Région dans la sécurisation des parcours avec le versement de bourses d'études et la mise en œuvre des contrats de fidélisation pour les étudiant-es en formation de masseurs-kinésithérapeutes. Le CESER suggère que ce type de contrat soit ouvert à toutes les formations.

Enfin, la large concertation du printemps 2022 avec les branches professionnelles et les acteurs concernés, organisée par la Région, et les orientations qui en découlent, devraient permettre des améliorations sensibles. Toutefois les changements liés à la transformation de l'offre à destination des populations vulnérables vont générer

de facto des besoins nouveaux et différents qui risquent d'affecter profondément la pratique des professionnels Gageons que le contenu des cursus de formation sera à la hauteur.

## 315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN et Franck PELLERIN  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

7,6 M€ de crédits ont été mandatés en 2022 pour le programme 315 avec un taux d'affectation de 98 % et un taux de réalisation de 74 % en fonctionnement : le CESER ne peut que constater la diminution des financements des projets individuels de formation et de qualification en raison d'un marché de l'emploi plus dynamique en 2022.

Le CESER note que le dispositif QUALIF Emploi Individuel reste attractif malgré la reprise d'emploi ; il observe que 64 % des personnes retrouvent un emploi, et que dans 76 % des cas, l'emploi est en relation avec le secteur professionnel visé. Néanmoins, le nombre de certifications en sortie de formation reste faible : seulement 6 %.

Le CESER constate positivement la réussite du dispositif d'aide au permis B, mis en place dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences. 350 personnes ont bénéficié de ce soutien financier pour régler le problème de mobilité dans l'accès à l'emploi. Le CESER souhaiterait savoir si des données concernant le taux de présentation et de réussite à l'examen du code et du permis seront disponibles pour mesurer l'impact de cette aide.

Concernant l'accompagnement à la qualification, le CESER soutient cette initiative qui bénéficie aux stagiaires majoritairement de la gamme PREPA ; ces aides spécifiques permettent de sécuriser les publics en démarrage de parcours vers la formation et l'emploi. Il souhaite savoir si le pourcentage des personnes en situation de handicap est en évolution par rapport aux années précédentes, et si le chiffre annoncé dans ce RAP (5%) correspond à l'objectif que le Conseil régional s'était fixé ?

Depuis plusieurs années, le CESER déplore la diminution constante du dispositif QUALIF VAE (validation des acquis de l'expérience). Le CESER suivra avec attention au cours des prochains mois ainsi qu'à l'occasion de l'examen du prochain BP et du RADD 2023, les effets de la réforme législative de la VAE (application effective à partir de 2023) sur le dispositif QUALIF VAE.

## 316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN, Michel FRANCOMME et Norbert HELLUY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Face à l'évolution du marché de l'emploi, le CESER ne peut que constater l'effort d'adaptation des prestations de formation au cours de cet exercice budgétaire. La mise en œuvre de sessions spécifiques vise à mieux répondre aux besoins des entreprises et des publics en difficulté (compétences socles, PREPA Clés...). Dix-huit sessions ont été proposées dont six orientées vers les métiers en tension (bâtiment, industrie et aide à la personne) et sept, dirigées vers les jeunes en plus grande difficulté au moyen de supports pédagogiques adaptées.

Aussi, le CESER se félicite de l'augmentation du nombre de parcours PREPA Clé permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences. Ces formations ne peuvent que favoriser une meilleure intégration et

adaptabilité dans les métiers visés et les postes proposés. Le CESER approuve les efforts pour multiplier les partenariats avec les instituts de formation afin de faciliter l'insertion des publics les plus éloignés, notamment dans des métiers en tension.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi en formation PREPA et QUALIF Emploi a baissé concomitamment à la baisse de la demande d'emploi. Le CESER s'interroge sur cette baisse et aurait souhaité avoir une analyse plus qualitative de cette baisse prenant en compte les réflexions de chaque acteur.

## 317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Ce programme a été réalisé comme l'année dernière et n'appelle pas de remarques complémentaires à celles formulées sur le budget primitif. Le CESER regrette que l'aide apportée individuellement n'ait pas été augmentée.

## 318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Comme indiqué lors de la présentation du budget 2022, les dépenses de ce programme, en progression régulière, ont franchi un nouveau cap avec une hausse de plus de 1 M€ et un abondement en cours d'année de plus de 200 K€ (DM). Le budget global de 9,5 M€ a été réalisé à plus de 95 %.

Le CESER regrette que ne soit donnée aucune répartition des dépenses par action, en particulier s'agissant des deux principales actions - celle concernant l'enseignement bilingue initial et celle concernant la formation pour adultes.

S'agissant de l'aide *Skoazell* aux étudiant-es, le CESER suivra avec attention les décisions qui seront prises par la Région compte tenu des évolutions constatées dans les parcours bilingues préparant à l'enseignement (parcours MEEF et « *Parcours préparatoire au professorat des écoles bilingues* »).

Sur proposition de Claudine PERRON  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

« *Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture* » selon l'Organisation des Nations unies (UNESCO).

Le CESER s'étonne que le Conseil régional souligne la forte croissance des volumes horaires soutenus par le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) en 2022. En effet, la référence à l'année 2020 peut faire illusion du fait de son caractère très exceptionnel. Le CESER note plutôt une baisse importante du volume horaire total de la production et du doublage soutenus en 2022 par rapport à 2021 (57h50 vs 64h20), et cela malgré une DM1 de +100 k€. Les cibles ne sont d'ailleurs atteintes que pour l'aide aux fictions radiophoniques.

Pour ce qui concerne le soutien à l'édition en breton, les chiffres des réalisations sont très loin des cibles prévues (70 vs 100) hormis pour les aides à la traduction dont l'objectif était très faible (5). Le CESER ne voit pas dans ces chiffres de quoi se réjouir.

Alors que le Conseil régional reconnaît pour la langue galloise que l'action des associations est fondamentale pour la présence de la langue dans les territoires, le CESER aurait souhaité des chiffres plus précis sur le financement des *Emglev Bro* dans ce document, même si certaines données apparaissent dans le nouveau rapport transversal « Langues de Bretagne ». Le CESER note l'augmentation des crédits accordés à la langue galloise mais apprécierait des tableaux plus détaillés sur leur affectation.

## 319 – Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Yannick SAUVÉE et Gaëlle URVOAS  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER constate une forte mobilisation en 2022 sur le programme 319 afin de répondre aux enjeux d'emploi-formation dans les territoires pour les jeunes accompagnés par les Missions locales et les demandeurs d'emploi de longue durée.

Le CESER avait apprécié l'augmentation du budget alloué à ce programme et se désolé de constater qu'il a été difficile de le consommer. Il a bien conscience des difficultés que peuvent rencontrer des acteurs des territoires dans la gestion territoriale de la formation et de l'emploi ; cette question fait d'ailleurs l'objet d'une étude du CESER présentée lors de la présente session « *Organiser l'emploi - formation dans les territoires de Bretagne : dialogue et anticipation, une nécessité !* » (octobre 2023).

Les observations faites lors du budget persistent donc malheureusement.

Le suivi de l'indicateur n°1 (les jeunes accueillis en Mission locale) sur trois années (2020, 2021, 2022) permet d'apprécier les efforts réalisés. Le CESER note toutefois les difficultés rencontrées malgré la démarche d'« aller vers ». Ces difficultés se traduisent par moins d'accueil de jeunes qu'en 2021 malgré les engagements financiers prévus. L'équilibre femmes-hommes est proche de 50 %.

Un accompagnement personnalisé est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans. Cette mesure a été consolidée auprès des autres publics, notamment ceux en cumul de fragilités. Le CESER renouvelle sa demande pour que la présentation de ces actions, comme le soutien aux Missions locales pour les jeunes pas ou peu formés, soit étayée par un bilan et des objectifs. Le CESER ne doute pas des efforts fournis par les structures conventionnées, un peu plus importants qu'en 2021, mais il note la baisse du nombre de contrats d'accompagnements (25% en moins). Il réitère par conséquent sa demande de plus d'éclairage sur les efforts et les difficultés rencontrées.

En 2022, 101 actions territoriales supplémentaires ont été financées (Qualif emploi et PREPA Emploi), soit 10 de plus qu'en 2021. Ce sont 140 entrées en formations supplémentaires qui ont été permises, dont la moitié ont été co-financées. Le CESER renouvelle sa demande d'informations de suivi du nombre de recours par les territoires à l'outil de visualisation des besoins en emploi-formation, que le Gref Bretagne doit mettre en œuvre. Il apprécierait également de connaître l'enrichissement retour de cet outil par le bilan des actions engagées.

Le CESER souhaiterait un éclaircissement pour comprendre la différence entre les « actions territoriales » qui sont mentionnées dans ce programme (voire dans le programme 316) et celles qui sont mentionnées à la page 91.

Le CESER aimerait avoir plus de détails sur les actions concernant la résolution des difficultés liées à l'équipement numérique, à la mobilité, à la garde d'enfants, au logement. Ces initiatives engagées en 2020 et 2021 devaient être renforcées tout au long de l'année 2022.

## Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

### 401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Le développement des modes de transports collectifs régionaux est une nécessité absolue dans le cadre des déplacements domicile/travail ou domicile/établissements scolaires.

A l'évidence, les modes de mobilités utilisés doivent être le plus décarbonés possible, afin de lutter contre le réchauffement climatique. La lourde charge financière de l'utilisation de la voiture personnelle pour les déplacements constitue un budget important pour les familles et représente de surcroît un bilan carbone négatif contribuant au réchauffement climatique.

BreizhGo, le réseau de transport public régional, assure au moyen des TER, des liaisons maritimes et des cars, le déplacement de plus de 100 000 jeunes par jour et un total de 60 millions de voyages réalisés par an.

Le CESER note la forte reprise du trafic TER en 2022 avec un quasi doublement du nombre de voyages qui semble marquer la fin des effets de la crise sanitaire de ces dernières années. Le CESER souligne l'excellente ponctualité de l'offre ferroviaire TER Bretagne ainsi que le bon taux de réalisation de l'offre. Il note la quasi stabilité du nombre de places assises en 2022 malgré la très forte hausse de fréquentation ; le CESER aurait apprécié de savoir si des situations de sur-occupations sont de nouveau à l'ordre du jour.

Concernant le transport maritime vers les îles, le CESER relève l'augmentation sensible du nombre de passagers transportés en 2022 et souhaiterait connaître son origine.

En complément du TER BreizhGo, de nombreux voyageurs utilisent le vélo pour effectuer les premiers et/ou derniers kilomètres. La Région Bretagne encourage et subventionne des projets d'infrastructures et développe des initiatives en ce sens.

Bretagne Mobilité, syndicat mixte de type SRU (Solidarité et renouvellement urbain) devrait permettre le développement d'une tarification multimodale, une meilleure organisation des connexions entre transports et une offre de mobilité durable.

Le CESER encourage le partenariat entre les différentes collectivités afin de poursuivre une amélioration constante d'une mobilité durable au service de tous.

Concernant le transport routier régional, le CESER relève qu'à date, aucune donnée significative n'est communiquée dans le RADD.

## 402 – Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

En 2022, le Conseil régional a investi 41,6 M€ pour financer les actions sur les réseaux ferroviaires et routiers structurants. Le CESER note une fois de plus le bon niveau de réalisation des projets, avec notamment :

- La poursuite des travaux de la RN164 avec la mise en service de nouvelles sections de 2X2 voies. Le CESER prend note de l'avancement des travaux avec à ce jour 123 km réalisés sur 162 km à traiter.
- La mise en service du premier axe réservé aux transports collectifs sur la RN137 en approche de la rocade de Rennes ;
- Le vote du premier plan vélo régional, visant à faire de la Bretagne un territoire de référence en matière d'usage du vélo ;
- La mise en service du PEM d'Auray, la poursuite des travaux pour le PEM de Quimper et des études concernant ceux de Vannes et Brest.

Concernant le Contrat de plan Etat-Région (CPER) le CESER attend l'issue des négociations avec l'Etat concernant le volet mobilité de la prochaine programmation notamment en ce qui concerne le nœud ferroviaire de Rennes, le projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), ainsi que le devenir des lignes ferroviaires restant à rénover et/ou moderniser. Le CESER rappelle ses nombreuses contributions et s'inquiète du retard pris dans la négociation en cours, ceci compte tenu des enjeux liés à la décarbonation des mobilités en Bretagne. Dans ce cadre le CESER rappelle son [avis de décembre 2020 concernant « la feuille de route pour des mobilités solidaires et décarbonées »](#).

Concernant toujours les infrastructures ferroviaires, le CESER note la poursuite des études préliminaires, relatives d'une part au renouvellement de la ligne Carhaix-Guingamp lancées en 2022, et d'autre part à la rénovation de l'axe ferroviaire Auray-Quiberon. Cette dernière apparaît indispensable compte-tenu du niveau de trafic sur l'axe routier de la presqu'île et en cohérence avec la nécessaire décarbonation des mobilités. Comme il l'a déjà évoqué, le CESER apprécierait être destinataire des nouvelles offres de service découlant de la modernisation de ces lignes et de leur articulation avec les offres régionales et nationales.

Le CESER note la poursuite des travaux de mise en accessibilité concernant les gares de Landerneau (mise en service) et de Lamballe, ainsi que de Lannion et Questembert. Le CESER relève avec intérêt la mise en œuvre de solutions visant à développer l'intermodalité train et vélo, en cohérence avec la feuille de route précitée. Le CESER prend également acte de la poursuite des travaux de modernisation des gares régionales, de leur mise en accessibilité et de la création d'espaces vélos.

Une fois de plus le CESER regrette l'absence d'indicateur dans le RAP concernant l'objectif 3 du programme 402, qui vise à encourager le développement du fret dans une logique soutenable. A ce titre le CESER souhaiterait connaître l'issue des études engagées en 2022 et les actions mises en œuvre pour le développement d'une offre multimodale. Le CESER rappelle que l'inscription du port de Brest dans le réseau central du RTE-T constitue une opportunité pour le redéploiement du fret ferroviaire en Bretagne.

## 403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

L'année 2022 a été marquée par une lente reprise du trafic aérien en Bretagne (inférieure à la moyenne internationale et nationale). L'aéroport de Rennes a récupéré 76% de son trafic de référence en 2022 et Brest 65%. Dinard n'a plus de trafic commercial depuis 2020 et le trafic de Quimper repose sur l'OSP (Obligation de service public) vers Orly.

Face aux difficultés éprouvées par les aéroports bretons, avec des fréquentations très disparates, une réduction de l'offre et une moyenne de 65% du trafic pré-COVID, les vocations et la gouvernance des plateformes régionales sont dès lors questionnées à la lumière des enjeux sociétaux, économiques et climatiques.

Ainsi, assurant ses missions d'autorité concédante des quatre aéroports dont elle est propriétaire, la Région a mandaté 9,4 M€ en investissement et en fonctionnement en 2022 pour réaliser ses objectifs de développement durable. Pour une énergie plus propre, la Société des aéroports de Rennes et Dinard (SEARD) a bénéficié d'une subvention régionale à hauteur de 970 000 € pour l'aéroport de Rennes notamment pour l'achat de matériels d'assistance électrique en remplacement de matériels thermiques et pour des bornes de recharge électrique pour les véhicules des passager-ères. En ce qui concerne les infrastructures, pour faire face à la crise, la Région a soutenu le programme d'investissements de l'aéroport de Brest pour la somme de 975 000 €, comprenant entre autres en 2022, les projets d'études préalables pour la rénovation de la piste et des travaux préalables pour le poste d'alimentation électrique des aéronefs. Le CESER note avec intérêt les actions mises en œuvre pour la préservation de la biodiversité. Le CESER relève que l'élaboration d'une stratégie aéroportuaire régionale et en particulier la modernisation des aéroports à vocation régionale, s'inscrit dans « les actions phares de la Région Bretagne en faveur du développement durable en 2022 ».

Le CESER note l'importance accordée, parmi ces actions phares, au « *renforcement du travail de recensement et de préservation de la faune et de la flore présentes sur les prairies aéroportuaires bretonnes* ».

La méthodologie d'élaboration d'une stratégie aéroportuaire régionale, annoncée en 2022, repose sur une « *consultation des élus territoriaux, et des acteurs socio-économiques et associatifs* » ; le CESER rappelle à cet égard que cette concertation reste à mettre en œuvre sur ce sujet au cœur d'enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Il attire l'attention sur les conclusions et préconisations présentées dans son étude [« La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ? »](#) (juin 2023).

## Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

### 501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Pierre BAGEOT  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le Conseil régional relève le caractère inhabituel de la décision des Préfectures bretonnes de placer les quatre départements au niveau de crise sécheresse, motivée par les conséquences d'une sécheresse historique, d'un déficit pluviométrique sur l'hiver 2021-2022 et de prélèvements estivaux importants.

Le CESER partage l'analyse du Conseil régional selon laquelle, contrairement à une idée trop répandue, la Bretagne peut connaître des tensions très problématiques sur la ressource en eau. En effet, dans le contexte du réchauffement climatique, les situations de pénurie vont se multiplier et seront aggravées par la pression démographique. En ce qui concerne les chiffres clés, le taux d'affectation en investissement atteint seulement 29 % en 2022 (autorisations de programme) ; malgré les explications fournies, le CESER regrette ce retard s'agissant d'investissements importants et urgents liés à l'assainissement, dans un contexte de nécessaire amélioration des réseaux et du traitement des eaux usées en Bretagne. Il souhaiterait connaître le fruit des réflexions du Conseil régional sur la conditionnalité de ses aides en ce domaine.

Le CESER soutient l'ambition du Conseil régional de jouer pleinement son rôle dans la coordination et l'animation de la politique de l'eau en Bretagne. Le contexte exige un effort accru de tous les acteurs, en particulier sur l'aspect financier. S'agissant de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE), après une mise en route peu lisible, l'instance semble aujourd'hui sur les rails. Les commissions de travail chargées d'enrichir le Plan breton de résilience sur l'eau ont été effectivement constitués autour des 6 axes :

1. Encourager la sobriété dans tous les usages de l'eau ;
2. Préserver en premier lieu les ressources existantes et explorer la possibilité d'exploiter de nouvelles ressources ;
3. Favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols ;
4. Activer le levier du financement ;
5. Anticiper d'éventuels conflits d'usages au travers de l'aménagement du territoire et de la solidarité ;
6. Partager les connaissances existantes.

Le CESER continuera à suivre avec beaucoup d'intérêt les travaux de l'ABE car il estime indispensable l'animation et la coordination de tous les acteurs de l'eau en Bretagne.

Le Conseil régional soutient des projets scientifiques structurants pour l'action publique. Ces projets sont issus des travaux du Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne (CRESEB), notamment :

- PRETABAIE relatif à la construction de trajectoires de transition écologique pour les territoires algues vertes ;
- PRESOPHY qui propose un accompagnement scientifique aux territoires visant à réduire massivement l'usage des pesticides ;
- CYDRE visant à fournir les tendances saisonnières de l'évolution des débits aux gestionnaires de bassins versants.

Le CESER note avec intérêt les productions du CRESEB et souhaite connaître les grandes lignes de ces différents programmes et, à terme, leur prise en compte dans l'action publique. Il lui semblerait intéressant que les associations de protection de la nature, qui contribuent elles aussi à la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques en Bretagne, soient également représentées de façon permanente en son sein.

Pour le soutien à la suppression des usages des produits phytosanitaires en zones non agricoles, le Conseil régional fait état de la continuité de son engagement financier, ce qui lui permet de se féliciter d'un succès au-delà de la loi LABBE et de la réussite du label Zéro phyto. Comme il l'a indiqué à plusieurs reprises dans ses avis précédents, le CESER souhaite que les programmes de réduction des pesticides à vocation agricole permettent, avec l'accompagnement et les soutiens nécessaires, une trajectoire d'amélioration plus marquée.

Pour le soutien à la restauration des milieux aquatiques, le CESER partage le constat du Conseil régional d'un très mauvais état en Bretagne et particulièrement en Ille-et-Vilaine, où seulement 3 % des masses d'eau sont en bon état. Le Conseil régional souligne la continuité de ses financements. Le CESER, au vu du déclassement des cours d'eau en mauvais état, soutient qu'une ambition nouvelle pourrait être envisagée par une intervention de la Région auprès de l'Etat. Le CESER alerte le Conseil régional et l'Agence de l'eau-Loire Bretagne sur les conséquences de la baisse systématique des financements attribués aux territoires considérés comme en bon état. Ces bassins versants ont en effet besoin d'un minimum d'aides pour assurer leur maintien en bon état.

Pour l'accompagnement des territoires algues vertes, le Conseil régional fait état de son engagement aux côtés de l'Etat et de la poursuite de sa participation dans le cadre du troisième plan 2022-2027. Le CESER rappelle à ce propos certains points de son avis sur le projet de document cadre relatif à la prolongation du Plan algues vertes : il propose à nouveau qu'un effort soit porté sur l'ensemble des baies algues vertes incluant celles sur vasières. Par ailleurs, le CESER suggère que ces mesures soient également et progressivement applicables aux aires d'alimentation de captage (AAC) dans le cadre de la Stratégie régionale « captages prioritaires d'eau potable », en prévoyant les mesures de soutien et d'accompagnement nécessaires.

En conclusion, le CESER insiste sur la nécessité d'une réflexion régionale approfondie concernant l'évolution des usages, de la qualité et de la quantité de l'eau en tant que bien commun et fragile.

## 502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de Agnès BARBE et Sylvie MAGNANON  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

### 1. Observations sur le rapport de transition de la mission 5

Le CESER se réjouit de l'installation du Haut conseil breton pour le climat (HCBC) qui permettra d'éclairer le Conseil régional sur la cohérence des politiques qu'il porte au regard du changement climatique. Le CESER demeurera attentif aux travaux du HCBC.

La mission 5 est cadrée par sept documents stratégiques qui structurent l'action régionale dans le domaine de l'eau, de l'énergie (éolien, biomasse, solaire) et des réserves naturelles régionales.

Le CESER regrette que la feuille de route 2020-2023 de l'Agence bretonne de la biodiversité ne soit pas mentionnée dans le RADD en tant que document structurant la mission 5. On peut aussi remarquer que le Conseil régional, pourtant chef de file biodiversité depuis 2016<sup>16</sup>, ne dispose pas encore de Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB). La construction d'un tel document stratégique paraît indispensable pour structurer l'action régionale, en lien avec la Stratégie nationale 2022-2030<sup>17</sup>. L'Agence régionale de la biodiversité pourrait contribuer à son élaboration, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs autres régions de France. L'étude du CESER « [Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !](#) » (octobre 2020), mise en lumière dans le RADD, comprend de nombreux éléments pouvant nourrir cette stratégie régionale.

La roue des ODD montre que la mission 5 contribue à la lutte contre le changement climatique, à la vie terrestre et aquatique, à l'accès à une énergie et une eau propres. Cette représentation est juste mais apparaît néanmoins restrictive, la mission 5 jouant un rôle bien plus global : comme le CESER l'a montré<sup>18</sup>, l'eau et la biodiversité sont

<sup>16</sup> [Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#) (loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - [art. L110-3](#))

<sup>17</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite#scroll-nav\\_\\_3](https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite#scroll-nav__3)

<sup>18</sup> Voir l'étude du CESER « [Biodiversité et société en Bretagne, cultivons les interactions !](#) »

des éléments essentiels de l'alimentation, du bien-être, de l'éducation et du développement durable des villes. Le CESER regrette donc que les ODD « Zéro faim », « Bonne santé et bien-être », « Education de qualité », « Villes et communautés durables », ne soient pas cités dans la mission 5.

Concernant les actions phares 2022, le CESER se réjouit du lancement d'un plan de sensibilisation et de formation interne aux transitions. Il invite le Conseil régional à amplifier le nombre et le rythme de ces formations, afin d'améliorer rapidement la transversalité des politiques régionales en faveur du développement durable.

Le CESER salue la mise en place par le Conseil régional d'outils lui permettant d'éclairer et d'adapter son action environnementale : le HCBC, l'observatoire du climat, et le budget vert notamment. Il note que parallèlement, 16 actions en faveur de l'eau ou de la biodiversité ont été financées en 2022 via des appels à projet soutenus par des fonds européens ou par la Fondation Breizh Biodiv.

En termes de leviers d'action et des modalités de mise en œuvre, 41,5 salarié·es permanent·es du Conseil régional se partagent l'action sur l'eau, les déchets et la biodiversité (soit 1,14 % de l'équipe permanente du CRB). Cela apparaît très faible au regard de la charge de travail, des ambitions et des enjeux liés à la mission.

Le CESER souligne aussi la nécessité de contractualiser les liens étroits avec les associations du territoire œuvrant au quotidien, apportant ainsi leurs compétences et leurs connaissances sur les sujets environnementaux.

## 2. Observations sur le programme 502

Le programme 502 a permis de financer des mesures visant à structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité, le développement de connaissances sur la biodiversité, des actions de préservation d'espaces et d'espèces, et des actions d'éducation à l'environnement.

Le CESER note que 3,4 M€ de crédits au total ont été mandatés en investissement et en fonctionnement au titre du programme 502 en 2022 ; c'est 847 600 € de moins qu'en 2021, dont 312 000 € de crédits de fonctionnement. Le CESER déplore à nouveau la faiblesse des moyens de la mission dévolus à la biodiversité et souhaiterait en comprendre les raisons.

Le CESER se réjouit du soutien du Conseil régional en faveur des observatoires régionaux de la biodiversité ; ils jouent un rôle majeur en termes d'acquisition et de diffusion des connaissances. Pour mieux comprendre les évolutions, le CESER propose d'enrichir le RADD d'un nouvel indicateur concernant le budget régional annuel dédié aux observatoires. Par ailleurs, le CESER se demande si le dispositif de contractualisation pluriannuelle mis en place par le Conseil régional avec les associations portant les observatoires de la faune est de nature à soutenir durablement ces observatoires.

Le CESER approuve les actions mises en place en 2022 pour renforcer progressivement le réseau des Réserves naturelles régionales. Il approuve aussi le soutien aux démarches conduites dans les territoires en faveur de la préservation ou de la restauration des trames vertes et bleues. Le nombre de projets financés par la Région est croissant, preuve d'une dynamique encourageante dont il faudra évaluer les résultats.

Le CESER note avec une très grande satisfaction les progrès importants faits en 2022 dans le domaine de l'éducation à l'environnement grâce au soutien de la Région. La mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les têtes de réseaux associatives et le déploiement du dispositif « Pass Classe nature » ont permis de doubler le nombre de projets financés et le nombre d'enfants accueillis dans des séjours éducatifs nature avec hébergement ; cela est remarquable.

Le CESER observe que la moitié des affectations en fonctionnement du programme 502 concerne des participations statutaires à des établissements régionaux, tels que les Parcs naturels régionaux. A ce sujet, le CESER s'interroge : pourquoi la participation statutaire de la Région aux Parcs naturels régionaux, établissements dont les missions dépassent largement les questions de biodiversité (développement économique, tourisme, culture...) sont-elles financées uniquement sur le budget très mince du programme 502 et non par d'autres budgets sectoriels plus conséquents (mission 2 notamment) ?

Le CESER s'étonne également de ne pas voir cité le soutien régional à l'Agence bretonne de la biodiversité, ni d'avoir d'éléments concernant son action en 2022.

## 503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de David CABEDOCE et de Ronan LE GUEN  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

### 1. Energie

L'exercice 2022 concernant le programme 503 du RAP est la poursuite de la mise en œuvre du rapport « *La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique* », rapport voté par l'assemblée régionale en 2021. Ce vote confirme la volonté politique du Conseil régional d'accélérer la transition énergétique autour de 3 axes : la sobriété, l'autonomie énergétique et le développement des énergies renouvelables.

#### 1.1. Réduire les consommations d'énergies

La maîtrise des consommations et l'efficacité énergétique sont les axes clefs pour la maîtrise des dépenses des ménages, des entreprises ainsi que des territoires, surtout dans la période inflationniste actuelle. Le CESER note que, pour la troisième année, le Conseil régional accompagne le déploiement du SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Celui-ci a permis d'accompagner 58 EPCI couvrant ainsi 98 % de la population bretonne ; ce sont ainsi 15 000 conseils personnalisés qui ont été effectués en 2022. Comme l'an passé, le CESER se félicite du financement de 17 postes pour accompagner les EPCI dans leur transition énergétique. Le CESER s'étonne qu'aucune information ne soit donnée sur la société publique de tiers financement, alors qu'elle avait été évoquée dans les RADD précédents.

#### 1.2. Soutien au développement des énergies renouvelables

En 2021, de nouvelles valeurs cibles avaient été mises en œuvre. Le CESER se félicitait alors de la forte ambition du Conseil régional en la matière. Néanmoins, pour 2022, le CESER relativise son enthousiasme. En effet, hormis l'énergie solaire photovoltaïque dont la puissance croît de 20 %, les autres énergies renouvelables enregistrent une hausse bien plus modeste (éolien +6,5 %, biogaz +2,1 %). S'agissant de ces dernières le CESER s'interroge sur la quasi impossibilité d'atteindre les valeurs cibles pour 2030. En 2022, le Conseil régional a maintenu son soutien à l'animation des filières renouvelables (FIBOIS, ATLANSUN, SMILE etc...). Comme en 2021, le CESER apprécie la volonté du Conseil régional d'impliquer davantage les citoyen·nes dans les transitions énergétiques. Celle-ci s'est traduite en 2022 par la création et le soutien de réseaux qui permettent d'accompagner les projets photovoltaïques et éoliens à l'échelle communale et intercommunale.

### 1.3. Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre de leurs Plans climat

A travers l'animation du réseau dédié aux Plans climat des EPCI et la mise à disposition de données via la plateforme web TerriSTORY, le Conseil régional a soutenu la mise en œuvre des Plans climats des EPCI. Le CESER l'encourage à poursuivre ce soutien aux territoires bretons face aux défis climatiques et énergétiques.

## 2. Déchets-Ressources-Economie circulaire

Sur le volet « Organiser la prévention et la gestion des déchets », le CESER constate que le Conseil régional a mis l'accent en 2022 sur le tri à la source des biodéchets en développant une campagne de communication et des actions de sensibilisation dans les lycées. Le CESER note également que cinq projets d'étude de modernisation et huit projets d'aménagement de sites de déchèterie ont été accompagnés afin d'en faire de nouveaux outils de réemploi et de valorisation.

Sur le second volet « Développer une culture bretonne de l'économie circulaire », le CESER constate que le Conseil régional poursuit sa politique sur l'économie. Il note avec intérêt que les partenariats auprès de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), de Produit en Bretagne, ou des technopoles se sont développés. Le CESER se félicite tout particulièrement du soutien à la structuration des filières de valorisation des textiles professionnels usagés en blanchisserie, de réemploi des bouteilles en verre et d'emballage.

Enfin, le CESER apprécie particulièrement la poursuite de la promotion des matériaux biosourcés dans la construction mais aussi dans la rénovation de l'habitat privé dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

## Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

### 601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

#### 1. Sur le contexte général

Baisse des ressources, forte hausse des charges : cette année encore le secteur culturel est pris en tenailles. Il est vrai que l'enchaînement des crises depuis 2019 accélère ce phénomène<sup>19</sup>. Cependant, l'effet tenailles existait longtemps avant lui. Durant les deux dernières décennies les budgets alloués en France à la culture et à la création artistique se sont progressivement asséchés<sup>20</sup>. En parallèle, une gouvernance par les dispositifs et les injonctions utilitaristes a pesé de plus en plus sur le secteur. Peut-on qualifier de crise un phénomène aussi long ? N'est-il pas aussi l'expression d'une volonté politique ?

<sup>19</sup> Certains groupes et entreprises profitent de leur effet d'aubaine pour augmenter leurs tarifs de façon vertigineuse.

<sup>20</sup> Cet assèchement a pu au fil des ans prendre deux formes principales. Brutale : réduction ou suppression d'une aide publique. Lente : reconduction du même montant d'aide publique jamais revalorisé, laissant l'érosion monétaire faire, à bas bruit, son travail d'assèchement.

Lors de la présentation de ses vœux 2023 aux acteurs culturels, à propos de certaines collectivités qui avaient coupé<sup>21</sup> leurs subventions culturelles, la Ministre de la Culture affirmait : « *C'est avec chacun et chacune d'entre vous que nous pourrions ensemble convaincre ces collectivités que la culture ne peut pas être une variable d'ajustement.* » Elle ajoutait : « *Ces choix, même présentés sous l'angle des contraintes budgétaires, sont en fait toujours des choix politiques.* ». Ce discours soulève en effet la question des priorités politiques, autrement dit du rapport du politique à l'art, à l'esthétique et, d'une manière générale, à la culture.

Le CESER estime lui aussi que l'art et la culture ne peuvent pas être une variable d'ajustement en temps de crise. Il considère que la liberté d'expression, la liberté de création et la liberté de diffusion doivent être garanties par l'État et les collectivités. Il rappelle que le rôle fondamental de l'artiste est de créer des œuvres d'art et de les partager avec un public.

## 2. Sur les cadres stratégiques des politiques culturelles

La Feuille de route Culture a été votée en décembre 2022, il est normal qu'elle ne figure pas dans le RADD 2022.

## 3. Sur le taguage ODD du programme 601

Quelle place les 17 ODD de l'Agenda 2030 réservent-ils à la culture ? On comprend, à travers le taguage ODD du programme 601<sup>22</sup>, qu'il n'est pas évident d'intégrer la culture de manière satisfaisante dans ce référentiel. C'est une des raisons qui ont conduit la ville et Eurométropole de Strasbourg à créer en 2021 un 18<sup>ème</sup> ODD Culture, adaptant le référentiel ONU et ses cibles « *au contexte qui est le sien et à son héritage de ville humaniste* ». Elle a envoyé du même coup un message fort à ses habitant·es. Le CESER encourage le Conseil régional à suivre la voie ouverte par la ville de Strasbourg.

## 4. Sur le budget du programme 601

En 2022, en euro courant, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 601 sont en baisse de 1,9 %<sup>23</sup> par rapport à l'année 2021. Sur un pas de temps plus long (depuis 2019) et en tenant compte de l'érosion monétaire, ils baissent de 7,7 %<sup>24</sup> en euro constant.

Cette rapide érosion des crédits de paiement mandatés en fonctionnement contraste avec l'affirmation, lue dans le rapport de transition de la mission VI (page 168 du RADD), selon laquelle le Conseil régional aurait « *[consolidé] son niveau d'intervention budgétaire en faveur de la culture* ».

Saluant, dans son avis sur le RADD 2020, le remarquable soutien apporté par le Conseil régional au secteur culturel pour l'aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le CESER avait espéré que les dispositions à la hausse exprimées cette année-là ne resteraient pas conjoncturelles et qu'elles préfiguraient une implication financière plus forte du Conseil régional sur le programme 601 pour les années 2022 et suivantes. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

---

<sup>21</sup> Ces coupes évoquées par la Ministre de la Culture ont eu lieu dans plusieurs régions ou départements (Auvergne Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Grand-Est, Yvelines...).

<sup>22</sup> ODD 10 : Inégalités réduites

<sup>23</sup> 15 858 019 (CPF mandatés en 2022) - 16 159 935 (CPF mandatés en 2021) = -301 916 ; soit -1,87 %

<sup>24</sup> CPF mandatés en 2019 = 15 992 707 € ; soit 17 186 444 en euro constant 2022 (Cf. [convertisseur INSEE](#))  
variation 2022-2019 en euro constant : 15 858 019 (CPF mandatés en 2022) - 17 186 444 = -1 328 425 ; soit -7,7%.

## 5. Sur les principales réalisations de l'année

Le CESER suivra avec intérêt la traduction de la Feuille de route culture concernant « *l'approche des équilibres à l'œuvre entre (sur-) production et (sous-) diffusion* » dans le spectacle vivant. Il relève que la forte dépendance structurelle des compagnies vis-à-vis des lieux de programmation a été mise en évidence il y a déjà neuf ans par une étude de l'Office national de diffusion artistique (ONDA)<sup>25</sup>. Il redoute que ces rapports de force déséquilibrés ne conduisent à agir sur la (sur-) production plutôt que sur la (sous-) diffusion.

Le CESER salue la formalisation d'un partenariat avec deux premiers EPCI (Kreiz Breizh et Leff Armor) et approuve ses modalités conventionnelles (moyens nouveaux, lien avec la carte des capacités, priorités).

## 602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

### 1. Sur les cadres stratégiques du programme 602

Le contrat d'objectifs et de moyens renouvelé en 2022 pour trois ans avec les télévisions locales (COM 4) n'étant pas accessible en téléchargement, le CESER apprécierait d'en avoir communication. Le Projet stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel, dont le CESER a salué à plusieurs reprises la qualité, arrive à échéance fin 2023.

### 2. Sur le taguage ODD du programme 602

Concernant le taguage ODD du programme 602<sup>26</sup>, le CESER renvoie à la section 1.3 de son avis sur le programme 601.

### 3. Sur le budget du programme 602

En 2022, les crédits de paiement mandatés en fonctionnement au titre du programme 602 sont en baisse de 6,4 %<sup>27</sup> par rapport à l'année 2021. Sur un pas de temps plus long (depuis 2019) et en tenant compte de l'érosion monétaire, ils baissent de 13,1 %<sup>28</sup> en euro constant.

Comme pour le budget du programme 601, cette rapide érosion des crédits de paiement mandatés en fonctionnement contraste avec l'affirmation, lue dans le rapport de transition de la mission VI (page 168 du RADD), selon laquelle le Conseil régional aurait « *[consolidé] son niveau d'intervention budgétaire en faveur de la culture* ».

<sup>25</sup> *Les pratiques de production et de diffusion de spectacles des compagnies conventionnées*, ONDA (Office national de diffusion artistique) - Ministère de la culture, octobre 2014

<sup>26</sup> ODD 8 : Travail décent et croissance économique / ODD 10 : Inégalités réduites / ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

<sup>27</sup> 4 573 117 (CPF mandatés en 2022) - 4 885 803 (CPF mandatés en 2021) = -312 686 € ; soit -6,4%

<sup>28</sup> CPF mandatés en 2019 = 4 897 448 ; soit 5 263 006 en euros constants 2022 (Cf. [convertisseur INSEE](#))  
variation 2022-2019 en euro constant : 4 573 117 (CPF mandatés en 2022) - 5 263 006 = -689 889 € ; soit -13,1%

## 603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Yannick MORIN  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER observe que, dans le RADD 2022, le programme 603 « Développer le sport en région » répond pour le moment à un seul Objectif de développement durable : l'objectif 3 « Bonne santé – bien être ». C'était déjà le cas pour les autres années, mais ce n'était pas dit.

Le CESER souhaiterait un engagement plus important notamment en matière de soutien aux équipements sportifs (réalisation ou modernisation) où de nombreux critères de durabilité pourraient être pris en considération (matériaux, choix énergétique...) lors de l'attribution des subventions.

En ce qui concerne le soutien aux manifestations sportives, le CESER souhaite que les aides puissent être conditionnées à une démarche de développement durable notamment, sur les déchets, en termes de transport, de réutilisation, de mutualisation du matériel et des équipements, etc.

## 604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER note une augmentation des crédits de paiements mandatés entre 2021 et 2022 pour l'inventaire et la valorisation du patrimoine : +16,8 % au total. Toutefois, il souligne la difficulté d'apprécier cette dernière du fait de l'attribution des subventions de fonctionnement en deux fois, ce qui entraîne un décalage dans les taux de réalisation.

Le CESER remarque que la croissance des actions de valorisation et de restauration du patrimoine et du patrimoine est en adéquation avec un intérêt du public toujours plus important.

Le CESER apprécie d'avoir dans ce rapport de nombreux exemples de réalisations. Cela permet de noter un intérêt grandissant pour le patrimoine maritime.

Le CESER espère que la mobilisation des acteurs autour du projet de classement UNESCO des mégalithes de Carnac et du sud Morbihan sera rapidement récompensé car ce trésor du patrimoine breton a un grand besoin de reconnaissance.

## 605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Marine LE GALL-ELY et Karim KHAN  
au nom de la commission « Économie et innovation »

Le CESER constate la mise en place progressive du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL). A ce titre, il salue la diversité des actions réalisées au cours de l'année 2022, notamment l'accompagnement des projets touristiques structurants et expérimentaux, ainsi que l'adoption de deux feuilles de route sur le tourisme patrimonial et culturel et sur les sites naturels et culturels touristiques. Le CESER se montrera vigilant quant à la

mise en œuvre de ces documents opérationnels. Il s'agira notamment de voir dans quelle mesure ces stratégies seront en adéquation avec les piliers de la SRDTL que sont l'identité et les transitions. De même, le CESER suivra avec attention le déploiement des contrats de développement touristique 2023-2025 avec les territoires de Destinations touristiques.

Le CESER souligne que des soutiens forts et nécessaires en faveur de la filière nautique, ainsi qu'au tourisme social et solidaire ont été maintenus. Ils ont même gagné en importance avec la création des rencontres du nautisme en Bretagne « Nautik Deiz », réunissant les différents acteurs de l'écosystème nautique, ainsi que l'organisation des « Rencontres du tourisme de Bretagne » et des « Journées partenaires de l'inventaire ». Cette dynamique illustre la co-construction permanente des politiques publiques avec les citoyens. Par ailleurs, le CESER souligne l'importance de l'accompagnement de l'association des ports de plaisance de Bretagne, notamment pour faire entrer ces structures dans les transitions. Le CESER suggère de développer et généraliser cette action.

Le CESER salue les deux expérimentations lancées en 2022 et se montrera vigilant quant aux retombées anticipées, notamment en matière de valeurs économique, sociale et environnementale, ainsi qu'en termes d'expériences. S'il incite à amplifier fortement ces démarches, le CESER invite la Région à être encore plus innovante. Le tourisme offre, en effet, des opportunités de développement très variées tout en s'adressant aussi bien aux acteurs associatifs, privés et publics.

Le CESER regrette néanmoins un taux de réalisation des dépenses d'investissement relativement faible (à hauteur de 56%, soit seulement 3 points de plus qu'en 2020 et 2021). Si ce taux est justifié par la difficulté rencontrée par les territoires de Destinations touristiques à engager des projets structurants au cours d'une année budgétaire, le CESER restera attentif quant à la potentielle augmentation de cet indicateur sur les trois années de contractualisation.

## 606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS  
au nom de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Initialement construits pour permettre le transport de marchandises, les canaux ont été transférés au début des années 2000 à la Région Bretagne qui a choisi d'en faire un élément majeur du développement touristique de la Bretagne centrale. Elle a la charge d'assurer une gestion durable de ces voies navigables, qui constituent une formidable machine hydraulique indispensable à l'alimentation en eaux de nombreux territoires Bretons.

En 2022, le Conseil régional a continué de mettre en œuvre sa stratégie des « Canaux de Bretagne » votée en 2018, au travers d'un budget conséquent de 11,2 millions d'euros en investissement et fonctionnement, avec respectivement des taux de réalisation de 83% et 84%.

Cela s'est traduit par d'importants travaux notamment sur les infrastructures de sécurisation des ouvrages, de remplacement et de rénovation des écluses, de rétablissement des profondeurs et enfin, d'aménagement des chemins de halage.

Le CESER note qu'au-delà de ces indispensables travaux sur les infrastructures, le Conseil régional a continué ses actions de déploiement des équipements de services nautiques et de services à terre pour permettre le développement de la navigation sur les canaux bretons, empruntés chaque année par plus de 3 500 bateaux qui parcourent environ 520 000 kilomètres et génèrent plus de 7 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le CESER relève par ailleurs qu'en raison de la sécheresse estivale, conséquence du réchauffement climatique, la navigation a dû, malheureusement être interrompue à la mi-août dans le Morbihan et le Finistère.

Le CESER note avec satisfaction l'augmentation globale constante (+7%) de la fréquentation des chemins de halage par de nombreux randonneurs pédestres ou cyclistes venant confirmer la vocation de développement touristique et d'attractivité du canal pour le centre Bretagne.

D'autre part, le CESER souligne particulièrement l'effort fait pour retirer les épaves qui menacent la navigation (70 bateaux retirés), ainsi que la relance d'appels à projets pour l'utilisation de six maisons éclusières pour des prestations prioritairement d'hébergement, de location, d'animations culturelles ou récréatives.

Enfin, le CESER relève que comme partout en France sur les canaux et plans d'eaux intérieurs le développement des plantes invasives oblige chaque année à des travaux importants sans perspective réelle d'éradication complète.

## 607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition de Bernard LAURANS  
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

Le CESER note avec intérêt la forte reprise de l'activité internationale de la Bretagne en 2022, après les difficultés occasionnées par la crise sanitaire. Cette reprise s'est traduite par le renforcement des actions déjà en cours et le développement de nouvelles politiques (Bretons du Monde) ou de nouvelles stratégies de coopération (Japon).

Malgré cette situation plus favorable, le CESER sera attentif à la poursuite ou non de certains programmes qui sont confrontés aujourd'hui à de fortes difficultés, notamment sécuritaires en Haïti et au Burkina Faso, ou plus stratégiques avec la Province du Shandong.

Le CESER partage le choix fait par le Conseil régional concernant les objectifs de développement durable (ODD), mais il estime que les actions européennes et internationales peuvent également contribuer à l'ODD 1 « Pas de pauvreté » par la politique de solidarité internationale, ainsi qu'à l'ODD 13 « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique » par les actions de coopération.

### 1. Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux

Le CESER salue la forte activité du Conseil régional lors de la préparation des futurs programmes 2021–2027, ainsi que pour la clôture des programmes 2014–2020. Le CESER soutient la position du Conseil régional quant au nécessaire besoin de simplification des procédures qui doivent être plus accessibles pour les futurs bénéficiaires des projets. Le CESER salue également la forte implication de la Délégation permanente de la Bretagne à Bruxelles en 2022.

### 2. Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales

Le CESER souligne l'importante activité du Conseil régional en matière de coopération internationale, qui a maintenu ses coopérations historiques (Pays de Galles, Wielkopolska), élargi ses relations avec l'Irlande et l'Ecosse, et fait évoluer ses coopérations avec la province chinoise du Shandong et avec le Japon en engageant des contacts sur de nouveaux sujets, complémentaires aux liens économiques développés entre les deux partenaires, avec l'organisation d'une première mission exploratoire. Le CESER salue la grande continuité dans les thématiques

retenues pour ces coopérations : domaine culturel, spectacle vivant, éducation, enseignement supérieur, environnement, questions maritimes et hydrogène.

Le CESER souligne le renforcement de l'axe celtique, avec comme objectif l'organisation d'un forum celtique qui s'est finalement tenu en août en 2023. Le CESER suit avec attention la mise en œuvre de cette coopération.

### 3. Accompagner des initiatives solidaires

Le CESER prend acte des difficultés d'ordre sécuritaire qui ont empêché la poursuite des actions en Haïti et au Burkina Faso. Il soutient la position du Conseil régional d'accompagnement du réseau Bretagne solidaire et sera attentif aux actions qu'il pourra engager via ce réseau.

Le CESER a pris note de la réflexion lancée sur l'évolution de la Stratégie régionale en matière de solidarité internationale et apportera sa contribution par sa participation au comité mixte de solidarité internationale.

## 608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Globalement, le CESER souligne la nette progression du nombre d'abonnés aux différents supports de communication mis à disposition des citoyens.

Il apprécie ensuite les différentes actions développées par la région au cours de l'année 2022, contenues dans le programme 608 :

- le départ de la dernière édition de la Route du Rhum, manifestation qui a rencontré un grand succès, bénéfique pour la notoriété de la région ;
- les nouveaux outils d'information s'adressant aux citoyens, qu'il s'agisse de l'espace connecté intégré à [bretagne.bzh](http://bretagne.bzh), ou du lancement d'une campagne destinée à faire connaître l'action de la Région auprès du grand public. Nous ne pouvons qu'encourager à poursuivre la mise en œuvre de ces outils comme il est prévu ;
- l'effort réalisé en vue d'informer les familles sur l'offre d'une tarification unique dans les lycées publics, afin que chacune puisse accéder aux droits mis en place. Sur 65 000 familles potentiellement concernées, plus de 46 000 ont répondu favorablement en vue de recevoir les informations utiles touchant à leurs enfants. Tout en saluant ce résultat, nous nous interrogeons sur les démarches qui ont éventuellement pu être menées en direction des 19 000 autres familles, dont un bon nombre peut être susceptible de rester éloigné de ce type de communication.

## Fonds de gestion des crédits européens

- 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1111 – Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027
- 1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
- 1130 – Programme FEAMP 2014-2020
- 1131 – Programme FEAMPA 2021-2027
- 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens

Sur proposition de Bernard LAURANS  
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

D'un point de vue général, le CESER salue la bonne dynamique des programmes européens mis en œuvre en Bretagne au cours de l'année 2022, année de transition entre la réalisation des projets de la période 2014-2020 d'une part, et la préparation de la nouvelle programmation pour la période 2021-2027 d'autre part.

La Bretagne a réussi, dans ce contexte, à finaliser en 2022 la programmation 2014-2021, puisque plus de 90 % des projets sont engagés sur l'ensemble des fonds, ce qui représente 45 000 projets sur l'ensemble du territoire breton.

Au-delà de ce cadre général, le CESER note avec satisfaction que la Région a su s'adapter à un contexte particulier avec la mise en œuvre du programme REACT EU qui a été engagé avec la réactivité nécessaire, et avec la prolongation de 2 ans du fonds FEADER qui a été conduite dans la continuité des actions engagées.

Le CESER suivra avec intérêt la trajectoire de clôture des programmes en 2023 qui doit permettre à chaque bénéficiaire, à la fois de mener à bien le projet, puis de le clore dans de bonnes conditions de qualité et de délai, et tout particulièrement, dans le respect du calendrier des paiements. Il se félicite que tout risque de dégageant d'office ait été écarté, ce qui traduit la qualité des relations entre la Région, autorité de gestion, et les bénéficiaires des projets.

Pour la période 2021-2027, le CESER salue le travail d'anticipation réalisé entre l'ensemble des acteurs - Commission Européenne, Etat, Région -, qui a permis de valider les axes stratégiques de la nouvelle programmation, puis la signature d'accord entre la Commission européenne et la Région Bretagne dès septembre 2022.

Par ailleurs, le CESER rappelle l'importance de mettre en place une double approche territoriale, à la fois en veillant à une bonne répartition des fonds selon les besoins des territoires, et par la généralisation de l'approche par les DLAL (Développement local par les acteurs locaux) que ce soit pour le FEADER avec le programme LEADER ou le FEAMPA avec les GALPA (Groupes d'action locales pour la pêche et l'aquaculture).

Compte tenu de leur nature, les fonds européens couvrent de nombreux champs d'activités en Bretagne, et répondent par conséquent à un grand nombre d'objectifs de développement durable (ODD) ; le CESER partage l'identification des ODD faite par le Conseil régional, à savoir les ODD 2 « Sécurité alimentaire et agriculture durable », 4 « Education de qualité », 7 « Energie propre et d'un coût abordable », 9 « Industrie, innovation et infrastructures », 13 « Lutte contre le changement climatique », 14 « Vie aquatique », 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». Il estime que l'attribution des fonds européens à partir d'une approche territoriale permet également de contribuer à l'ODD 11 « Villes et communautés durables ».

## 1110 – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le CESER note avec satisfaction le très bon niveau de programmation du FEDER à fin 2022, hors REACT EU avec un taux de programmation de 98 % et une répartition très homogène par axe stratégique. Il salue également le bon niveau de mobilisation de la Région, qui a permis d'engager, dans des brefs délais, les projets du programme complémentaire (92,8 M€) REACT EU. Les dossiers engagés à fin 2022 représentaient en effet 52 % de l'enveloppe, ce qui doit permettre une utilisation complète de cette attribution. Néanmoins, le CESER suivra tout particulièrement le déroulement de l'année 2023, année butée pour la clôture des fonds, ce qui impose de réaliser la totalité des paiements dans les délais impartis.

## 1111 – Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027

Le CESER se félicite de la validation des programmes en septembre 2022 pour cette nouvelle période FEDER – FSE+, ce qui a permis de lancer les premiers projets. Il sera attentif au maintien de cette dynamique tout au long de la période pour éviter le risque de dégageant d'office.

Le CESER soutient les axes retenus pour cette programmation, ils sont dans la continuité de la programmation précédente et de la Breizh COP tout en répondant aux enjeux actuels de la Bretagne.

## 1120 – Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Le CESER salue la forte dynamique de mise en œuvre et de paiements des projets couverts par le FEADER, dynamique facilitée par l'enveloppe complémentaire de 160 M€ qui couvre la période 2021-2022. Compte tenu de cette enveloppe complémentaire, la programmation est effective à plus de 90% à la fin de l'année et a permis l'accompagnement de plus de 41 000 projets depuis 2014, ce dont se félicite le CESER.

Par ailleurs, le CESER note avec intérêt la bonne progression du programme LEADER, dédié aux acteurs locaux et sera attentif à sa bonne exécution à la fin de l'année 2023. Il regrette de ne pas avoir été associé aux étapes de sélection des GAL (Groupes d'action locale) malgré la demande exprimée dans son avis sur le cahier des charges de l'appel à candidature et sur le RAP 2021.

## 1130 – Programme FEAMP 2014-2020

D'un point de vue général, le CESER salue le niveau de programmation du FEAMP à 102 % à fin 2022, ce qui augure une trajectoire de clôture du fond très favorable en fin de l'année 2023. Il se félicite également de la réussite du dispositif DLAL qui est dépensé à hauteur de 8,1 M€ pour une attribution de 8 M€, ce qui a permis aux acteurs locaux de réaliser 201 projets.

## 1131 – Programme FEAMPA 2021-2027

Le CESER note avec satisfaction que les conditions de lancement des projets du FEAMPA 2021-2027 sont réunies, ce qui a été rendu possible par la signature de différents accords avec l'ensemble des parties prenantes, Commission Européenne, Etat et Région, que ce soit au niveau des axes du programme ou au niveau des modalités de mise en œuvre, et notamment du système de gestion.

Comme pour le FEADER, le CESER soutient le dispositif DLAL et sa mise en œuvre au sein des GALPA et sera attentif au suivi de ce dispositif, notamment à travers sa participation à la Commission régionale de sélection pour la pêche et l'aquaculture.

## 1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Comme il s'est souvent exprimé ces dernières années, le CESER salue la qualité du pilotage et du suivi des programmes européens, en particulier lors de l'exercice 2022, qui imposait de préparer la bonne clôture des programmes 2014-2020 et de lancer les travaux préparatoires à la programmation 2021-2027. Cette qualité de gestion ainsi que le travail d'accompagnement des bénéficiaires permettent à la Région d'éviter tout risque de dégageant d'office.

Le CESER note que les audits transverses et les évaluations d'impacts qui accompagnent la clôture de la programmation 2014-2020 ont été menés et clôturés en 2022. Il sera intéressé par les enseignements de ces évaluations. Enfin, il salue la nouvelle stratégie de communication auprès de l'ensemble des acteurs, et notamment la sensibilisation du grand public à l'action concrète de l'Europe en Bretagne.

### Autres dépenses

### 9000 – Patrimoine et logistique

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Le programme enregistre la poursuite des opérations immobilières annoncées ou déjà engagées, accompagnées des équipements nécessaires. Le CESER relève en particulier que le nouveau site de Rennes Atalante est opérationnel depuis octobre 2022, libérant ainsi d'autres locaux. Au-delà des économies de loyers, il considère que le caractère opérationnel du regroupement de services devrait aussi permettre de gagner en efficacité du fait d'une nouvelle proximité.

Par ailleurs, nous constatons une nouvelle fois très positivement la volonté de la Région d'assurer le renouvellement de son parc de véhicules, principalement au travers de véhicules électriques ou hybrides.

Nous relevons par ailleurs la hausse des divers frais de déplacement, en toute logique au sortir de la crise sanitaire, en invitant cependant à veiller à ce que ces dépenses restent en-deçà de la période pré-COVID, en se référant aux données de 2019. Il s'agit là de justifier les efforts d'équipement réalisés, comme les encouragements à utiliser les transports en commun, pour limiter les déplacements et les dépenses attachées.

Enfin, le CESER relève la nouvelle diminution du nombre de courriers entrants et sortants, la dématérialisation des documents administratifs se poursuivant. Si la démarche de dématérialisation comporte de nombreux avantages, il importe cependant de veiller à ce que personne ne se trouve écarté des relations avec la Région.

## 9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Si les opérations décrites au titre du programme 9002 n'appellent pas de remarques particulières, le CESER aurait apprécié que soient expliquées :

- la diminution du nombre de matériels informatiques et téléphoniques : faut-il y voir le reflet d'un retour à la normale après les investissements importants réalisés pour équiper les agents et les locaux pour répondre à la période de crise sanitaire ?
- le moindre recours aux services du support informatique, la forte baisse enregistrée en 2022 laissant supposer que les chiffres pour 2020 et 2021 étaient spécialement soutenus par les difficultés pouvant résulter du travail à distance.

## 9003 – Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Dans une enveloppe toujours mesurée (1,1 M€), le CESER constate que le Fonds d'intervention régional a retrouvé en 2022 sa vocation d'avant COVID, en apportant tout spécialement un soutien accru aux secteurs de la culture et de l'animation locale, et à l'inverse en consacrant un moindre niveau à des projets d'investissement pour lesquels la crise sanitaire avait appelé un plus important volume d'interventions ponctuelles.

## 9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER constate une nette dégradation du taux d'absence au travail en 2022.

Alors que les conditions de traitement de la mobilité interne et des recrutements n'appellent pas de remarques, le CESER apprécie le rattrapage opéré dans le domaine de la formation après deux années rendues compliquées par la crise sanitaire. Nous saluons les mesures prises en vue d'améliorer les conditions de travail, tout comme l'harmonisation du temps de travail entre les agents ; ce point aurait cependant pu être davantage développé dans le RADD pour une bonne compréhension des dispositions mises en œuvre.

## 9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Dans un contexte de forte inflation, le CESER relève une nette augmentation de la masse salariale en 2022, laquelle atteint 186,3 M€, en progression de 5,5 %, sous l'effet principalement de la revalorisation du point d'indice, puis de l'évolution du Glissement vieillesse technicité (GVT), et d'ajustements du régime indemnitaire (RIFSEEP).

Nous constatons que la Région s'est attachée à renforcer ses effectifs là où apparaissaient de nouveaux besoins, ceux-ci étant précisés, en recourant le plus largement possible à des dispositifs de cofinancement ou à des contrats de projet.

## 9020 – Ressources et expertises

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER apprécie spécialement les efforts réalisés pour renforcer la relation usager. Il note positivement le renfort ponctuel d'effectifs apporté au Ti Lab à la rentrée 2022, dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat.

Il se félicite du lancement de nouvelles études dans le cadre de la démarche de performance, sur des axes pertinents, pour apporter des réponses à des situations nouvelles, qu'elles soient porteuses de nouveaux risques ou qu'elles nécessitent des besoins d'analyse plus en profondeur.

Enfin, le CESER confirme tout son intérêt pour le deuxième Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), voté en décembre 2022 pour couvrir la période 2023 – 2025. Il en suivra avec attention l'application, dans le cadre des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU et des 38 objectifs de la BreizhCop.

## 9021 – Service de la dette

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Dans un environnement qui a vu une dégradation rapide et significative des conditions d'emprunt, le CESER souligne la bonne maîtrise des opérations et retient les choix judicieux opérés.

Ceux-ci sont illustrés par un faible niveau d'emprunt (77 M€) permis par un prélèvement sur le fonds de roulement (48 M€) ; par des opérations de swaps à taux variable en profitant d'un créneau opportun ; et encore par la mise à profit de conditions restées favorables en début d'année 2022 sur le marché des titres négociables à court terme, dégageant 689 K€ de produits financiers.

Globalement, il apprécie la répartition taux fixe / taux variable (72 % / 28 %), qui reste stable et assure une maîtrise satisfaisante du risque de taux, face à des conditions de marché devenues nettement moins favorables.

## 9023 – Mouvements financiers divers

Sur proposition de Martial WESLY  
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER constate la stabilisation du nombre de mandats émis à un haut niveau, ainsi qu'une nouvelle progression du nombre de titres émis. Nous comprenons que les changements intervenus au travers d'une nouvelle version du logiciel de gestion financière, ainsi que dans le processus de certification des factures, aient pu contribuer à une dégradation du délai de mandatement, lequel, avec 19,6 jours, respecte toutefois le délai maximum autorisé (20 jours), tout en restant inférieur à la moyenne des Régions (22,3 jours).

Face à la hausse du nombre de mandats émis au cours des deux derniers exercices, hausse qu'il a fallu intégrer, nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité du traitement, constatée au travers d'un taux de rejet très faible et en amélioration continue (0,19 % vs 0,26 % en 2021).

En ce qui concerne la couverture des risques de toutes sortes, nous relevons avec satisfaction la bonne orientation des provisions, sous le double effet d'un faible volume de nouvelles inscriptions, et de reprises sur provisions antérieures encore importantes. Le tout aboutit au terme de l'exercice à un encours en forte réduction par rapport à 2021 (22,5 M€ vs 35,6 M€, dont 11,5 M€ vs 20,5 M€ pour les seules provisions « COVID », sur lesquelles nous nous interrogeons : considérant le caractère exceptionnel de la situation, celles-ci ont-elles fait l'objet d'un bilan ?).

## Rapport transversal Langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Comme les autres rapports transversaux encadrant le Rapport d'analyse par programme (RAP) 2022, ce rapport consacré au breton et au gallo permet d'éclairer de manière synthétique une politique au cœur des engagements de la Région.

Le rapport s'ouvre sur une introduction politique reprenant à la fois les dernières avancées législatives (« Loi Molac »), les évolutions en matière de contractualisation avec l'État (« Convention pour les langues de Bretagne 2022-2027 ») et les objectifs de l'action régionale en matière de soutien à la transmission et aux usages des langues de Bretagne.

Le CESER relève que, parmi les nombreuses mesures affichées, plusieurs d'entre elles (continuité des enseignements entre premier et second degrés, nombre de postes aux concours, règles de mutation pour les enseignant-es) relèvent avant tout de l'initiative de l'État, ce qui interroge quant aux marges de manœuvre de la collectivité en la matière...

Le CESER relève également que ce document, qui reste somme toute assez succinct, reprend pour l'essentiel des éléments d'information déjà contenus dans le programme 318 (et également bien détaillés dans le Rapport transversal annexé au Budget primitif 2023).

Le volet consacré à la transmission de la langue bretonne présente les grands axes d'intervention de la Région en faveur de l'enseignement du breton au lycée, à l'Université et dans la formation professionnelle.

S'agissant du soutien à l'enseignement du breton dans les lycées, le CESER apprécie les précisions apportées sur les financements des établissements proposant un enseignement *de ou en* breton (option breton ou filière bilingue).

Dans l'infographie qui ouvre cette partie, le CESER observe que si l'enseignement optionnel du breton est comptabilisé avec l'enseignement bilingue pour les effectifs lycées (publics, privés catholiques, privés *Diwan*), en revanche aucun élément chiffré n'est donné sur le nombre total d'élèves suivant l'option breton dans l'académie, seul le nombre d'élèves suivant l'enseignement bilingue étant indiqué.

S'agissant du gallo, le document reprend globalement la même présentation que pour le breton. Entre autres, le montant de la dotation complémentaire versée aux lycées dispensant un enseignement de gallo est indiqué.

Sur proposition de Claudine PERRON  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER apprécie la présentation du rapport d'analyse transversal dédié à la présence des langues bretonne et gallèse dans la vie quotidienne. En introduction, le résumé de la convention spécifique concernant les langues de Bretagne permet de mesurer l'adéquation entre cette convention et les réalisations sur le terrain. Le chapitre présentant la politique culturelle et le soutien à l'audiovisuel informe du programme sollicité pour les différentes actions.

De même en ce qui concerne les Ententes de pays qui sont globalement aidées au titre du programme 318, ce rapport indique les diverses possibilités de financement. Le CESER note néanmoins que le mois du breton, qui est un moment fort de mobilisation au sein des Ententes de pays, ne bénéficie d'aucun financement particulier, ce qu'il trouve très dommageable. La communication est appréciable mais cela ne permet pas de proposer des salaires décents aux salariés des Ententes.

## Rapport transversal mer

Sur proposition de Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU  
au nom de la commission « Économie et innovation »

### 1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye de façon exhaustive les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne de sa volonté de faire de la maritimité un enjeu primordial de développement durable pour la Bretagne. Il illustre combien les enjeux maritimes et littoraux infusent l'ensemble des politiques régionales.

Comme les années précédentes, le CESER note la difficulté de percevoir le « projet commun » à toutes ces actions, ce document transversal n'étant pas mis en cohérence avec la Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne. Il espère que la révision de la politique maritime à cette même session sera l'occasion, dans les prochaines années, de renforcer la lisibilité et le suivi de l'action maritime du Conseil régional. Dans la même perspective, il réitère son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral, décliné par actions.

Par ailleurs, le CESER s'étonne que la Conférence régionale mer et littoral (CRML) ne soit pas évoquée dans le rapport, alors que des actualités comme celles liées au Document stratégique de façade (DSF), aux Energies marines renouvelables (EMR) et à la pêche ont fait l'objet de travaux importants cette année, que ce soit au sein du Conseil maritime de façade (CMF) ou dans d'autres instances.

### 2. Observations concernant les actions emblématiques par missions

Dans leur grande majorité, les actions engagées durant l'année semblent aller dans le sens d'une plus grande place donnée aux enjeux maritimes et littoraux dans le développement régional. Le CESER partage, ci-dessous, quelques observations plus précises sur quelques indicateurs.

#### 2.1. Observations sur la mission 1

La prise en compte des spécificités des territoires littoraux en matière d'aménagement face au changement climatique et de gestion des risques (notamment de submersion marine et d'érosion) est effectivement indispensable pour le CESER. Il appuie donc la mobilisation des collectivités bretonnes sur ce sujet.

#### 2.2. Observations sur la mission 2

Cette mission, qui comporte notamment les programmes 208 et 209 dédiés au secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, au développement maritime et au système portuaire, concentre le plus grand nombre d'actions engagées au titre de la politique maritime régionale. Le CESER constate, avec satisfaction, que de nombreux projets ont pu être accompagnés cette année encore par le Conseil régional. Ils témoignent de la diversité et du dynamisme des acteurs et des filières de l'économie maritime en Bretagne, dans toutes ses composantes.

Ayant publié récemment son étude sur les industries navales, dans laquelle il invite à une meilleure appropriation de ce qui constitue un pilier de l'industrie régionale, le CESER se félicite du partenariat pérenne noué entre le Conseil régional de Bretagne et le Campus des industries navales (CIN), dont il appuie les objectifs visant le renforcement de l'attractivité des métiers, la création d'un vivier de personnels formés et la prise en compte des spécificités navales dans le contenu des formations. Dans cette étude, il invitait néanmoins à une meilleure répartition des rôles

entre les différents organismes qui agissent pour renforcer l'attractivité des métiers dans les filières navales et nautiques (Bretagne Pôle Naval, CIN, Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer - CMQ IndMer), etc.) : s'il souscrit à leurs actions, il estime que leur efficacité pourrait être renforcée par une meilleure articulation des missions de chacun. C'est en particulier vrai pour le CIN et le CMQ IndMer, deux associations à la genèse et au périmètre d'action différents, mais dont les objectifs sont relativement similaires.

Les EMR restent indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables en Bretagne. A ce titre, le CESER tient à souligner le travail réalisé par le groupe de travail de la CRML sur la planification des EMR et continuera à suivre ses différents travaux.

Au sujet des ports, le CESER regrette qu'au-delà des trafics portuaires, les actions conduites dans ce domaine soient peu évoquées. Il approuve cependant les initiatives du Conseil régional en appui à l'engagement des ports dans leur démarche environnementale.

### 2.3. Observations sur la mission 3

Le CESER soutient l'accompagnement des actions de promotion de l'emploi et de la formation maritimes réalisé par les différents intervenants.

La réalisation de la cartographie de l'écosystème des acteurs régionaux du maritime en matière d'orientation, de formation et d'emploi devrait permettre d'aller vers l'intégration d'un volet « Formations maritimes, navales et nautiques » au sein des politiques régionales de formation, élaborées dans le cadre du quadripartisme et formalisées au sein du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028.

Les lycées professionnels maritimes en représentent un pilier majeur. Aussi, le CESER s'étonne que leur spécificité ne soit pas ici davantage mise en lumière par le Conseil régional, qui y consacre les mêmes rubriques que pour les lycées professionnels de l'Education nationale. Ce sont pourtant des établissements dont l'ancrage dans le territoire est bien particulier, et mériterait d'être rappelé.

## Rapport Transversal Santé

### 1. Observations sur le levier 1 : Former les futur-es professionnel·les de santé breton·nes

Sur proposition de Jean-Claude THIMEUR et Elisabeth MAIGNAN  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

On retrouve ici les principales actions dépendant du programme budgétaire 314 avec notamment le développement de l'offre de formation dans le cadre du Ségur de la santé et la montée en charges des bourses permettant la sécurisation des parcours. Au regard des besoins face au vieillissement de la population en Bretagne et des transformations importantes en devenir dans le secteur social et médico-social, le CESER préconise de mener une réflexion et des actions sur l'attractivité des métiers du sanitaire et social non seulement pour que les jeunes s'y engagent mais aussi pour éviter des abandons prématurés. C'est normalement un des axes des nouvelles orientations stratégiques pour les formations sanitaires et sociales pour la période 2023-2028 et cela doit être, selon le CESER, une priorité.

### 2. Observations sur le levier 3 : Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de promotion et de prévention de la santé

Sur proposition de Jean-Marc CLERY  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

#### 2.1. Mobiliser Karta via son axe santé et qualité de vie

Le CESER relève l'absence de mention des personnels en charge de la prévention et de l'éducation à la santé, les infirmière-scolaires. On parle d'éducation par les pair-es, et même de Karta, et c'est fort bien ; mais on oublie le rôle des CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) qui sont souvent à l'initiative de nombreuses actions de communication sur la santé (expositions dans les centres de documentation et d'information sur les addictions, théâtre-forum sur le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, etc.). Ces comités sont d'ailleurs très souvent animés ou co-animés par les infirmières scolaires. Il serait bien de les mentionner, d'autant plus quand on parle de l'éducation à la sexualité qu'elles portent également en étant souvent à l'origine de la venue d'intervenant-es associatifs.

#### 2.2. Développer le « Bien manger » dans les lycées

S'agissant du « Bien manger », le CESER renvoie à ses différents avis sur le programme 309.

### 3. Observations sur les leviers 2,3,4 et 5

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

En décembre 2017, le Conseil régional a élaboré « *De nouvelles orientations pour la politique régionale de santé* ». Le CESER estime qu'il serait intéressant que le Conseil régional actualise ces orientations dans un document structurant, notamment en prenant en compte les analyses et enseignements tirés de la période COVID.

Plusieurs fois réitéré, l'avis du CESER du 4 décembre 2017 exprimait « *le souhait que, dans les futurs documents budgétaires et Rapports d'activité et de développement durable (RADD), des données synthétiques puissent lui être fournies afin d'avoir une vision complète des actions et moyens humains et financiers qui permettront de concrétiser*

*ces nouvelles orientations, y compris par le biais de la contractualisation territoriale* ». Le CESER se satisfait pleinement de la présence de ce rapport transversal santé. Il montre les liens entre la santé et de nombreux programmes budgétaires.

Dans ses orientations de 2017, le Conseil régional organisait sa politique santé selon quatre grandes orientations :

1. Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur santé ;
2. Garantir l'accès aux soins de premier recours à tous ;
3. Participer à l'adaptation de la société au vieillissement en soutenant la « silver économie » ;
4. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé dans les territoires.

Ces orientations relevaient, à juste titre, que « *l'intervention précoce constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités* », ce qui soulignait l'importance de développer la promotion de la santé et la prévention en Bretagne.

Le rapport transversal santé du RADD 2023 est quant à lui structuré en cinq leviers. S'ils apparaissent pertinents, le CESER souhaiterait savoir comment le choix de ces cinq leviers a été effectué.

Le rapport transversal santé rappelle bien le champ de compétence en santé du Conseil régional en soulignant que cette dernière relève principalement de la responsabilité de l'Etat. Les collectivités territoriales, comme la Région, interviennent essentiellement, le plus souvent en partenariat, sur les politiques de promotion de la santé et de prévention, ainsi que dans le champ des formations sanitaires et sociales.

Les actions contributives à la santé du Conseil régional concernent plusieurs programmes. Le CESER rappelle le principe d'action essentiel dans toute action santé, celui d'agir constamment sur l'ensemble des déterminants de la santé. En effet, la pauvreté, la précarité, l'isolement, les mobilités difficiles, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et à la formation, les violences sexistes et sexuelles, les facteurs environnementaux (voir l'approche *One Health*), etc. influencent la santé, dont celle des jeunes. Si les actions du Conseil régional sur les déterminants de santé sont essentielles, elles relèvent souvent, en partenariat, d'actions relevant de plans arrêtés et financés fortement par l'Etat (ex : Plan régional santé environnement). La Région joue ainsi son rôle de levier, de soutien, de mobilisation et de renforcement de ces derniers.

S'agissant des jeunes, le CESER renvoie à son avis sur le programme 102 du RADD. L'orientation prise pour une participation active et un engagement des jeunes dans les actions avec un partenariat avec d'autres acteurs est essentielle pour la réussite d'une politique de santé avec et pour les jeunes. Le Conseil régional doit exercer une vigilance particulière sur l'accès au logement de tous les jeunes en formation et les apprentis, ainsi qu'à leur mobilité (ex : facilité d'accès aux transports en commun en Bretagne).

Le CESER apprécie le renforcement du dispositif de prévention par les pairs « Coress'santé » particulièrement utile dans le contexte actuel : des lycées et des structures ressources s'engagent, avec la Région, auprès de jeunes en service civique. Le Conseil régional soutient aussi la prévention des conduites à risque en milieu festif. A cet effet il soutient le Collectif « Orange bleue ».

Sur le levier 4, concernant l'offre de soins dans les territoires, le CESER soutient le Conseil régional dans sa volonté d'agir pour l'équité territoriale en santé. Pour ce faire, il a notamment développé le dispositif « BoosTerr » qui vise à soutenir des projets innovants dans le but de limiter les effets délétères causés par la pénurie de praticiens dans certains territoires. La bonne santé de tou·tes nécessite en effet une offre complète et accessible partout. En partenariat avec l'Etat et les autres collectivités publiques, et pour tenir compte des évolutions sociétales, le CESER soutient que toute personne en Bretagne doit pouvoir disposer d'un égal accès, au plus proche de son lieu de vie, à tous les dispositifs de santé de premier et second recours, ainsi qu'à la prévention et à la promotion de la santé. Les centres de santé communaux, intercommunaux ou départementaux, ainsi que ceux relevant de l'économie sociale

et solidaire (ex : centres de santé mutualistes), pourraient, en complément de leur activité de soins, être des pôles de ressources pour les actions de prévention et de promotion de la santé dans les territoires. Pour le CESER, au-delà de son soutien du Conseil régional aux Maisons de santé pluri-professionnelles, le Conseil régional doit réfléchir à s'engager davantage dans le soutien aux Centres de santé ainsi qu'à d'autres dispositifs innovants dans les territoires (ex : bus santé).

## Rapport transversal Jeunesse

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX  
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

La présentation du Rapport transversal jeunesse 2022 non par mission comme celui de 2021 mais par chantier du Plan jeunesse permet de mettre plus en avant la transversalité des différentes politiques du Conseil régional en faveur des jeunes. Ainsi, la Mission 3 « *Pour une formation permettant à chacun-e de construire son propre parcours vers la compétences et l'emploi* » contribue-t-elle plus particulièrement à la mise en œuvre des chantiers 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 et 11 du Plan Jeunesse voté par le Conseil régional en 2019, cela de façon plus ou moins importante selon les chantiers concernés. S'il est fait référence aux programmes budgétaires, le Rapport transversal jeunesse apporte, selon les programmes concernés, des éléments qui permettent d'enrichir l'analyse faite par programme via des focus jeunes.

Concernant le chantier 1 « *Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel* », le CESER souligne le soutien aux missions locales et souhaite voir perdurer l'ouverture des services de la Région pour l'accueil des apprenti-es et stagiaires en espérant que l'avenir verra se développer cet accueil. Comment expliquer la baisse des accueils en 2022 : moindre ouverture des services ? manque de connaissance de la part des jeunes ?

Par ailleurs, le CESER suggère de prendre en compte la problématique des mobilités pour accéder aux sites de stages et ainsi permettre aux jeunes d'élargir le champ des possibles.

C'est sur le chantier 2 « *Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes* » que la mission 3 contribue le plus à la politique Jeunesse via plusieurs actions autour des lycées et de l'accompagnement des lycéens, du soutien aux CFA (maintien d'activité, construction et rénovation), du financement des formations sanitaires et sociales et du soutien aux étudiants de ces filières, de l'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle, du soutien aux étudiants et du renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche. On retrouve cependant peu d'apports nouveaux dans le rapport Jeunesse par rapport aux éléments du RAP. Si le CESER souligne positivement la politique relative aux lycées et à l'accompagnement des lycéen-nes, il regrette profondément que l'aide à l'acquisition des ressources pédagogiques prenne définitivement fin à la rentrée 2024.

Le CESER a salué dès le début la mise en œuvre d'une nouvelle tarification régionale pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics qui constitue un soutien aux familles et aux jeunes, politique dont il suivra la mise en place. L'année 2022 a vu une vraie relance des projets éducatifs des lycéens via le dispositif *Karta* (plus 20% d'actions par rapport à 2021). Le CESER espère que cette dynamique va se poursuivre. Le CESER note par ailleurs avec intérêt que la Région se préoccupe d'intégrer les jeunes de moins de 30 ans dans ses différents dispositifs de formation professionnelle de la Région, à savoir notamment la gamme PREPA (Projet, Avenir, Clés), la gamme QUALIF Emploi (Programme, Individuel), les actions territoriales PREPA et QUALIF. D'autres engagements du Conseil régional viennent soutenir l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes comme l'aide financière à une meilleure sécurisation du parcours qui a bénéficié en 2022 à 4 885 jeunes de moins de 26 ans soit plus de 53 % des bénéficiaires. Ce sont là des dispositifs d'accompagnement essentiels pour le CESER, de même que la politique de

lutte contre le décrochage scolaire. A ce sujet, il déplore le manque d'informations sur l'année 2021-2022 et espère que l'année 2022-2023 permettra d'accéder à des éléments concrets.

S'agissant du soutien aux étudiants et du renforcement de la recherche et de l'enseignements supérieur, le CESER tient notamment à souligner la tenue des premiers rendez-vous de la vie étudiante qu'il avait appelés de ses vœux dans son avis « *Vivre sa jeunesse en Bretagne...* » (mars 2021), ainsi que la poursuite de la politique de soutien aux doctorant-es.

Concernant le chantier 3 « *Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin* », le CESER ne peut qu'inviter la Région à poursuivre ses actions de proximité en matière d'information et d'aide à l'orientation ainsi que l'enrichissement, déjà en cours, de la plateforme IDEO comme préconisé dans son étude « *En Bac pro, et après ?* » (octobre 2021).

Face aux difficultés des jeunes, notamment des étudiant-es, à se loger, le CESER souligne l'investissement, via le CPER, dans le financement de logements étudiants tout en notant que cela ne permet pas de satisfaire la demande. Cette politique inscrite dans le chantier 5 « *Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton-nes* » est donc à développer. Répondre à la problématique des mobilités (chantier 6 « *Garantir l'accès à la mobilité sous toutes ses formes* ») est aussi essentiel et la Région tend à le faire notamment via l'abondement du FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) (en lien avec les Missions locales) et l'aide au financement du permis de conduire dans le cadre de formations financées par la Région. Mais, comme souligné précédemment, en-dehors des aides, il faut aussi penser davantage les mobilités pour l'accès aux sites de stages et à l'emploi.

S'agissant des aides à la mobilité internationale des apprenant-es (chantier 9 « *Faciliter la mobilité à l'international dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle* »), l'engagement de la Région passe essentiellement par le soutien aux projets de mobilité européenne et internationale d'une part, et par l'animation du réseau des développeurs-euses d'Erasmus+ et du Comité régional de la mobilité (COREMOB) d'autre part. Dans ce cadre le CESER salue la concertation menée avec les différents acteurs qui a contribué à l'élaboration du nouveau plan d'action 2022-2027 du COREMOB.

Au-delà des politiques d'accompagnement à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à l'insertion professionnelle, le Conseil régional mène aussi des actions pour « *Permettre aux jeunes de s'engager* » (chantier 8) via notamment le Conseil régional des lycéen-nes et apprenti-es renouvelé en 2022 et le soutien à la formation des animateurs loisirs-jeunesse en langue bretonne. Le CESER note d'ailleurs une baisse notable des jeunes formés en 2022 par rapport à 2021.

Quant aux actions pour « *Garantir l'égalité Femmes-Hommes* » (chantier 11), le CESER apprécie le déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs de protections hygiéniques gratuites. Ces actions se concrétisent par ailleurs par la promotion des filières scientifiques pour l'orientation vers le supérieur avec l'organisation d'Immersion sciences à l'île Tudy. Le CESER tient à rappeler que l'égalité Femmes-Hommes est à promouvoir bien avant l'orientation vers le supérieur et il invite le Conseil régional à reprendre les préconisations portées dans son étude « *En Bac pro, et après ?* » pour favoriser la mixité des formations professionnelles et les établissements « dégenrés ».

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT  
au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie »

De nouvelles modalités financières ont été votées en mars 2023 pour un soutien régional renforcé aux Points accueil et écoute jeunes (PAEJ) avec l'objectif d'accueillir plus de jeunes et de développer encore plus « l'aller vers ». Pour autant, force est de constater que l'augmentation de la fréquentation de ces PAEJ reste relativement modeste, passant de 240 jeunes en moyenne par PAEJ en 2021 à 265 en 2022. Deux nouveaux PAEJ ont ouvert à Vitré et

Redon, ce dont se félicite le CESER. Il souhaiterait connaître les clés de répartition de leur financement entre la Région, l'ARS et les CAF afin de pouvoir mieux apprécier si elles contribuent à l'atteinte des objectifs des PAEJ. Le CESER apprécierait d'avoir communication d'analyses et bilans plus détaillés sur l'évolution de l'action des PAEJ en Bretagne.

Le nombre d'entretiens individuels de jeunes par situation accompagnée a, quant à lui, augmenté, révélant des situations plus complexes, avec des difficultés relationnelles, sociales, économiques ou culturelles impactant leur bien-être et leur santé mentale. Le CESER renvoie ici aux constats et préconisations de son rapport [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne – Promouvoir la santé mentale, avec elles et avec eux »](#) (juin 2023) dans lequel il demande notamment que la santé mentale des jeunes devienne une grande priorité régionale mobilisant toute la société et toute l'action publique en région.

Ces constats amènent le CESER à inviter le Conseil régional à s'intéresser encore plus au bien être global des jeunes en Bretagne, en travaillant les questions suivantes de façon transversale, et notamment :

- à travers sa politique régionale de l'habitat en considérant le logement comme un déterminant de santé et de bien-être, offrant aux jeunes un cadre bâti et des milieux de vie propices à leur épanouissement ;
- en accentuant la sensibilisation des jeunes à la biodiversité dès le plus jeune âge et en particulier, pour ce qui concerne le Conseil régional, dans les lycées, en proposant des actions de sensibilisation au sein des aires marines et terrestres éducatives, en favorisant la participation des élèves, en les encourageant à développer eux-mêmes des actions de préservation de la nature, en valorisant et diffusant les bonnes pratiques, en faisant des lycéen-nes des ambassadeur-rices de la protection de l'environnement, etc.
- en permettant aux jeunes en lien avec les entreprises et, plus largement, avec le monde du travail, de construire un parcours de vie professionnelle ; ce qui suppose de favoriser leurs mobilités et d'encourager leurs initiatives.

L'année 2022 correspond au démarrage de la nouvelle délégation de compétence de l'Etat à la Région en matière d'information jeunesse. Un bilan d'étape a-t-il déjà pu être réalisé sur l'appropriation par la Région de ce nouveau champ de compétences ? Cela implique-t-il de nouveaux types de partenariats (médias, réseaux sociaux...) ? Afin de mieux approcher et comprendre les besoins, les attentes des jeunes en matière d'information, une étude ne pourrait-elle être envisagée pour évaluer l'efficacité des actions jusqu'alors menées ?

Le CESER se félicite du soutien apporté par le Conseil régional aux 26 projets novateurs contribuant aux transitions écologiques, énergétiques et climatiques soutenus par le dispositif « *Accélérateur d'initiatives jeunes* ». D'une manière générale, le CESER souhaite que le Conseil régional accentue son soutien à l'engagement collectif des jeunes (ex : Coopératives jeunesse de service).

Ces différentes actions du Conseil régional, y compris dans les champs de l'habitat, des mobilités, de l'éducation et des solidarités, etc., poursuivent et renforcent celles des années précédentes, en conformité avec les 12 chantiers du « Plan mobilisation Jeunesse » et sa feuille de route Jeunesses.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**  
**« Rapport d'activité et de développement durable 2022 »**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Au nom de Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Réseau Cohérence

Nous saluons le travail fait par la Région qui, de mieux en mieux, permet d'analyser les politiques sectorielles de la Région au regard des enjeux du Développement durable.

Nous constatons cependant dans le RADD que les **indicateurs de développement durable liés à l'Eau et à la biodiversité** sont très peu appropriés ou considérés dans certaines missions, hormis dans la mission 5 (transition écologique) et la mission 6 (culture).

Nous le regrettons car ce sujet de l'eau et de la biodiversité constitue un enjeu transversal très fort : il est absolument nécessaire à l'économie bretonne (agriculture, pêche, tourisme en particulier) ; il joue un rôle crucial en termes de santé physique et mentale ; il engage des besoins majeurs d'information et de formation. Bref, il impacte et nourrit fortement l'ensemble des missions de la Région.

Le RADD le montre malheureusement trop peu. Les objectifs de préservation de la biodiversité et de l'eau sont extrêmement peu cités dans la mission 2 (économie) et la mission 3 (formation) alors que celles-ci devraient être traversées par ces enjeux dont dépend l'avenir de nos vies en Bretagne.

Pourtant, chaque année, au travers de l'ensemble de ses politiques sectorielles, la Région engage des moyens importants en faveur d'actions qui, positivement ou négativement, influencent l'état de la biodiversité et de la ressource en eau. Il est difficile d'en avoir une lecture claire. C'est pourquoi **nous appelons de nos vœux, dans le prochain RADD, un nouveau rapport transversal consacré à l'eau et à la biodiversité.** En lien avec les démarches engagées sur le budget vert, ce rapport transversal permettrait de rendre compte des efforts faits par la Région en faveur du patrimoine naturel et de l'eau au travers de l'ensemble de ses missions. Cette analyse permettrait de nourrir une véritable stratégie régionale de la biodiversité bretonne, stratégie encore inexistante en Bretagne, alors que pourtant, la Région est cheffe de file dans ce domaine.



## Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC remercie les services de la Région, du CESER ainsi que les rapporteurs pour ce travail de qualité.

La CFTC ne revient pas sur la forme du document cependant elle apprécie la pertinence de cette analyse de l'action du Conseil régional au regard des 17 Objectifs de Développement Durable portés par l'ONU.

La CFTC s'inquiète néanmoins des baisses de financements sur certains secteurs jugés, sans doute, moins indispensables tels que la préservation de la biodiversité ou la culture. Comme le CESER, la CFTC constate que ces secteurs sont en grande difficulté. Cependant nous nous devons de valoriser le rôle essentiel que jouent la nature et la culture dans toutes leurs dimensions favorisant le développement personnel en permettant à chacune et chacun d'exprimer sa créativité tout au long de la vie, le mieux vivre ensemble en développant le sentiment de bien-être dans son quotidien.

La crise COVID avait mis en évidence l'importance des 2 domaines pour le maintien d'une bonne santé au sens de l'OMS, qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

En ce qui concerne la santé la CFTC ne peut qu'encourager la région à assurer des actions sur l'attractivité des métiers du soin mais aussi, le soutien envers les étudiants afin éviter les abandons en cours de formation. Pour la CFTC les dispositifs de préventions restent un levier important pour aider l'ensemble de la population bretonne à tous les âges de la vie à se maintenir en bonne santé tant physique que mentale. Ainsi la CFTC encourage le Conseil régional à agir sur les déterminants sociaux de la santé, en particulier, la précarité, la pauvreté, l'accès au logement, l'emploi, la formation...

Pour la CFTC chaque Bretonne-Breton doit avoir un accès identique et adapté à l'offre de soins. Elle engage donc le Conseil régional à renforcer son partenariat avec les services de l'Etat afin de préserver les structures sanitaires implantées sur tout le territoire breton, à favoriser un dialogue transversal entre les diverses structures publiques, privées ou libérales afin d'organiser sur notre territoire un dispositif de permanence des soins innovant et complémentaire, évitant par ce maillage la saturation des services d'urgences.